

Inspection générale des bibliothèques

L'offre de places de travail dans les bibliothèques de Paris pour les étudiants du premier cycle

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Et à madame la ministre de la Culture et de la Communication



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- Monsieur Jacques FONTANILLE, directeur du cabinet
- Monsieur Jean-Richard CYTERMANN, directeur-adjoint du cabinet

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- Madame Laurence ENGEL, directrice du cabinet
- Madame Clarisse MAZOYER, Conseillère en charge de la presse, du livre et de la lecture, de la langue française et des langues de France et de la culture scientifique

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le recteur de l'académie de Paris
- Madame la rectrice de l'académie de Créteil
- Monsieur le recteur de l'académie de Versailles
- Monsieur le chef de service de l'IGAENR
- Madame la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Madame la directrice générale des ressources humaines
- Monsieur le chef du service de la coordination stratégique et des territoires
- Monsieur le chef de la mission de l'information scientifique et du réseau documentaire
- Monsieur le président de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)
- Madame la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles
- Madame la directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Madame la directrice générale des médias et des industries culturelles
- Monsieur le directeur chargé du livre et de la lecture

-
- Monsieur le Maire de Paris
 - Monsieur le Président de la région Ile-de-France

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale des bibliothèques

L'offre de places de travail dans les bibliothèques de Paris pour les étudiants du premier cycle

Yves ALIX
Inspecteur général des bibliothèques

Thierry GROGNET
Inspecteur général des bibliothèques

Octobre 2013

SOMMAIRE

Synthèse	8
Introduction	12
1. Les étudiants du 1^{er} cycle à Paris et en Île-de-France	16
1.1. Une démographie relativement stable	16
Tableau 1 – Effectifs étudiants dans les académies de Paris, Créteil et Versailles 2011-2012.....	17
1.1.1. <i>Les universités publiques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</i>	17
Tableau 2 - Répartition des effectifs des universités publiques d'Ile-de-France en 2011-2012, par cursus LMD.....	17
Tableau 3 - Répartition des effectifs des universités publiques d'Ile-de-France en 2011-2012, par discipline et cursus LMD.....	18
1.1.2. <i>Classes préparatoires aux grandes écoles, STS</i>	18
1.1.3. <i>Écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, de gestion, de vente et de comptabilité</i>	18
1.1.4. <i>Autres</i>	19
1.2. Les besoins documentaires : des évolutions considérables	19
1.2.1. <i>Santé</i>	19
Tableau 4 – Etudiants en santé 2011-2012	19
1.2.2. <i>Sciences dures et appliquées, sciences de l'ingénieur, technologie</i>	21
1.2.3. <i>Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion, Lettres et langues</i>	21
1.2.4. <i>Places de lecture ou places de travail ?</i>	22
2. L'offre de places des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche : situation en 2013	23
2.1. Les bibliothèques interuniversitaires	23
2.1.1. <i>Un statut particulier : la bibliothèque Sainte-Geneviève</i>	23
2.1.2. <i>La bibliothèque de la Sorbonne</i>	24
2.1.3. <i>La bibliothèque interuniversitaire de santé (BIUS)</i>	24
2.1.4. <i>La bibliothèque Cujas</i>	25
2.1.5. <i>La bibliothèque Sainte-Barbe</i>	25
2.1.6. <i>La Bulac, bibliothèque universitaire des langues et civilisations</i>	25
2.1.7. <i>La BDIC, bibliothèque de documentation internationale contemporaine</i>	26
2.2. Les bibliothèques des universités parisiennes et franciliennes	26
2.3. Les bibliothèques de grands établissements	31
2.4. Les autres bibliothèques de l'Enseignement supérieur	31

2.5. Les bibliothèques d'enseignement supérieur relevant d'autres tutelles.....	32
2.6. Récapitulatif	32
Tableau 5 – Places en bibliothèques du MESR (ESGBU 2010).....	34
3. L'offre de places hors établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche	36
3.1. La Bibliothèque nationale de France	36
3.2. La Bibliothèque publique d'information.....	37
3.3. La bibliothèque des sciences et de l'industrie	38
3.4. La Cité de l'architecture et du patrimoine.....	39
3.5. La Cité de la musique	39
3.6. Les bibliothèques municipales parisiennes.....	39
3.6.1. <i>Les bibliothèques de quartier.....</i>	39
3.6.2. <i>Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées.....</i>	40
Tableau 6 – Les bibliothèques municipales parisiennes	41
Tableau 7 – Les bibliothèques municipales spécialisées parisiennes.....	42
3.7. Les bibliothèques municipales de proche banlieue.....	42
3.8. Les autres bibliothèques (les « niches »)	44
Tableau 8 – Les « niches »	46
Tableau 9– Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L – sans les « niches »	47
Tableau 10 - Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L : ESR seulement.....	48
4. Les conditions d'accès pour les étudiants de 1^{er} cycle.....	49
4.1. Un paysage complexe : établissements accessibles sans conditions, sous conditions, non accessibles	49
4.1.1. <i>Intra muros.....</i>	49
Tableau 11 - Places libres intra muros ESR + Grands établissements	50
Tableau 12 - Places libres intra muros tous statuts confondus.....	50
Tableau 13 - Places restreintes intra muros ESR + Grands établissements	51
4.1.2. <i>Hors Paris.....</i>	51
Tableau 14 – Accès ESR hors Paris.....	51
4.2. Le cas particulier des étudiants du premier cycle d'études de santé.....	52
Tableau 15 – Etudiants filière santé 2011-2012.....	52
Tableau 16 – Etudiants filière santé 2011-2012 Paris intra muros.....	53
4.3. Les post-bacs et l'accès aux bibliothèques universitaires	54

4.4. Des éléments discriminants : centralité et facilités d'accès, horaires d'ouverture	54
4.4.1. <i>Centralité et facilités d'accès</i>	54
4.4.2. <i>Les horaires d'ouverture</i>	55
Tableau 17 - Horaires des bibliothèques de santé franciliennes	56
Tableau 18 – Horaires des grands équipements franciliens	56
4.5. Bilan : un état des lieux contrasté	57
4.5.1. <i>Un ratio places disponibles /étudiants toujours défavorable</i>	57
Tableau 19 – Ratios d'accessibilité pour les L (premier cycle)	58
4.5.2. <i>Un indicateur complémentaire de la pression à Paris intra muros : la disponibilité théorique des places</i>	58
Tableau 20 – Disponibilité théorique des places assises 2010 (ESGBU)	59
Tableau 21 – Disponibilité théorique des places assises 2011 et 2012 (extrapolation)	60
5. Les pratiques des étudiants : une approche complexe	61
5.1. Données statistiques de fréquentation	61
5.1.1. <i>Données globales</i>	61
Tableau 22 – Fréquentation (2009).....	61
5.1.2. <i>Les indicateurs de performance de la norme ISO 11620</i>	62
5.1.3. <i>Données par établissement : résultats statistiques et études de publics</i>	63
Tableau 23 – Répartition du public à Sainte-Geneviève.....	64
Tableau 24 – Répartition des étudiants de licence par discipline à la BnF	64
Tableau 25 – Répartition des entrées par salles selon la discipline à la BnF HdJ.....	65
Tableau 26 – Fréquentation de la BnF HdJ par catégories	65
Tableau 27 – Lectorat des bibliothèques du SCD Paris Diderot.....	66
5.2. Études de publics générales et approches sociologiques	66
5.3. Des bibliothèques de « dilection »	67
5.4. Deux facteurs nouveaux : mobilité et inconstance	68
6. Quelles perspectives d'amélioration ?	69
6.1. Projets de construction	69
6.2. Exemples étrangers : Berlin	71
6.3. Quelle évolution des pratiques ?	71
6.4. Des pistes pour fluidifier	74
6.4.1. <i>Une étape préliminaire indispensable : la cartographie de l'offre</i>	74
6.4.2. <i>Géolocalisation et outils nomades</i>	75
6.4.3. <i>Systématiser la réservation à distance ?</i>	75
6.4.4. <i>Ouvrir ou fermer/spécialiser : Desserrer les freins institutionnels</i>	75

6.4.5. <i>Une carte électronique d'accès unique est-elle envisageable ?</i>	76
Conclusion	78
Annexes	79

Synthèse

L'étude portant sur les places de travail dans les bibliothèques de Paris et de la Petite Couronne pour les étudiants du premier cycle universitaire se fonde sur un triple constat :

- une pression persistante des étudiants sur les bibliothèques parisiennes, à commencer par Sainte-Geneviève, la Bibliothèque publique d'information (Bpi) ou les bibliothèques de Santé, malgré les améliorations de ces dernières années (plan U3M),
- la fréquentation assidue, par les étudiants, de bibliothèques qui ne leur sont pas prioritairement destinées, Bpi ou Bibliothèque nationale de France (BnF), voire bibliothèques municipales,
- la disponibilité de places le plus souvent inaccessibles pour tout un ensemble de raisons, notamment les diverses règles de restrictions institutionnelles.

Ce constat s'inscrit dans un contexte général de déficit non résorbé, auquel s'ajoutent des facteurs multiples contribuant à expliquer cette situation (phénomène de dilection pour tel ou tel établissement, centralité vs transports, ratio dynamique entre nombre de places et horaires, etc.). L'objectif principal de cette étude visant à proposer les moyens envisageables pour fluidifier la fréquentation, les rapporteurs ont tenté de dresser un état des lieux le plus précis possible.

Les effectifs étudiants du 1^{er} cycle sont globalement stables mais devraient augmenter de 11% d'ici dix ans (soit un déficit prévisible de 3 500 places à offre constante). Globalement, sur les trois académies de Paris, Créteil, Versailles, le nombre d'étudiants de L atteint 207 120 personnes hors filières spécifiques (classes préparatoires, écoles d'ingénieurs ou de commerce, etc.).

Les besoins documentaires connaissent d'importantes évolutions, qui diffèrent, de même que la disponibilité de places, suivant les trois cursus majeurs que sont :

- santé (35 540 étudiants) : si les étudiants de L bénéficient des bibliothèques de CHU, ou d'autres types de bibliothèques, la bibliothèque interuniversitaire dédiée leur fait défaut, la problématique essentielle relevant de l'exigence d'un lieu de travail de proximité compte tenu notamment des horaires d'étude ;
- sciences dures et appliquées, sciences de l'ingénieur, technologie (41 110 étudiants, plus 29 994 dans les Ecoles, et 17 761 en IUT) : les étudiants des deux dernières catégories disposent de leurs bibliothèques ;
- sciences humaines et sociales, droit, économie-gestion, lettres, langues (132 860 étudiants) : « noyau dur », du moins idéalement, pour ce qui concerne la fréquentation des bibliothèques, toutes choses égales par ailleurs ; ces étudiants se pressent en nombre dans toutes les catégories de bibliothèques.

Au demeurant, dans tous les cas, le besoin invariant en L relève de places de travail, plus que de lecture avec utilisation des ressources documentaires hors manuels, le plus aisément accessibles possible.

Du point de vue de l'enseignement supérieur stricto sensu, on dénombre :

- les sept bibliothèques interuniversitaires (Sorbonne, Sainte-Geneviève, Sainte-Barbe, Santé, Bulac, Cujas, BDIC) proposant 4 255 places partiellement accessibles aux étudiants de L ;
- les quinze bibliothèques universitaires (hors Dauphine) de Paris et la proche banlieue ;
- très peu des bibliothèques des Grands établissements, qui, comme Dauphine, sont réservées à un usage interne si l'on peut dire, à l'exception de la Mazarine (140 places) et de la médiathèque du Quai Branly (288 places) ;
- les autres bibliothèques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), notamment celles des Ecoles, sont destinées a priori exclusivement à leurs étudiants ;

Au total, ces bibliothèques offrent 29 506 places, soit 1 pour 12,85 étudiants pour l'ensemble du LMD (362 788 personnes pour l'année universitaire 2011-2012).

Hors périmètre de l'enseignement supérieur, peuvent être comptabilisées :

- la Bibliothèque nationale de France, Haut-de-Jardin (1 447 places sur table), les 17 603 étudiants de L détenteurs d'une carte d'accès payante en 2011 représentant près de la moitié du public régulier (45,5%) ;
- la Bibliothèque publique d'information, avec une jauge maximale de 2 234 usagers présents, un nombre théorique de places de travail inférieur, et une moyenne de fréquentation étudiante de 70 % environ (la moitié des usagers parmi les 45 % d'étudiants utilisant exclusivement la Bpi étant de niveau L) ;
- la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (Universcience) proposant 680 places librement accessibles, qui joue principalement un rôle de bibliothèque de proximité (56% des usagers) et pour les étudiants de 1^{er} cycle ou de filière courte (38,9% des usagers) ;
- la bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine réserve l'accessibilité de ses 115 places sur justification d'une recherche particulière ;
- celle de la Cité de la musique en offre une centaine ;
- les bibliothèques municipales : le réseau parisien, soit 65 lieux de taille très variée en incluant les bibliothèques spécialisées, atteint 2 142 places qui constituent une sorte de « réserve » pour les étudiants, ainsi que les quelque 8 500 places estimées disponibles dans les bibliothèques municipales de la proche banlieue ;

- les autres types de bibliothèques ou centres documentaires, qui ne représentent pas, avec un demi-millier de places, une alternative autre que d'opportunité.

Il est possible de distinguer quatre niveaux principaux d'accessibilité des différents types de bibliothèques, les conditions en étant extrêmement diversifiées et contrastées, mais aboutissant au constat général d'une complexité toujours explicable, jamais compréhensible si l'on considère que les étudiants de L doivent pouvoir utiliser au maximum les possibilités existantes. A cet égard, il convient de souligner la situation la plus critique, celles des étudiants de Santé au début de leurs études, 1 741 places sur 2 568 leur étant accessibles.

D'autres facteurs discriminants sont à prendre en compte : ainsi, pour ne prendre que cet exemple, de l'implantation géographique des bibliothèques (centralité, transports urbains, proximité de l'université ou du domicile) ; toutefois, les chiffres sont éloquents : au terme d'un recensement sinon exhaustif, du moins le plus précis possible, **le nombre total de places de travail disponibles pour les étudiants de L en bibliothèque atteint 44 588, soit 1 place pour 8,14 étudiants ; pour le seul périmètre relevant du MESR, il représente 1 place pour 11,70 étudiants**, alors que l'objectif du plan U3M était de l'amener à 1 place pour 7 étudiants. Les rapporteurs sont donc conduits à constater une insuffisance manifeste à l'aune des besoins supposés de la population concernée.

Certes, les pratiques évoluent. Malgré tout, qu'il s'agisse de données statistiques ou d'études qualitatives, aussi bien à Sainte-Geneviève qu'à la BnF ou à la Bpi, qui permettent en particulier de rendre compte d'une mobilité et d'une inconstance croissantes du public concerné, outre une propension à l'élection par prédilection de telle ou telle bibliothèque, la tension permanente qui s'exerce sur les bibliothèques les plus prisées, autant que les différentes constatations faites, invitent à proposer les pistes d'améliorations suivantes :

- les projets immobiliers en cours augurent d'un gain de plus de 3 000 places, mais sont situés pour majeure partie en dehors de Paris, et ne suffiront pas à atteindre l'objectif fixé par le plan U3M (de ce point de vue, la situation berlinoise, pour prendre un exemple étranger sans doute globalement enviable du point de vue universitaire, est comparable) : **l'hypothèse de constructions supplémentaires ne doit donc pas être écartée a priori, surtout s'agissant de la Santé**, d'équipements qui tiendraient une forme de milieu entre la bibliothèque universitaire traditionnelle et le modèle du « *learning centre* » au sens strict ;
- un préalable indispensable consisterait à disposer d'une **cartographie de l'offre**, par exemple sous la forme d'un **guide en ligne de la documentation universitaire de premier cycle** ;
- dans le même esprit, la **géolocalisation des bibliothèques via les outils nomades** constituerait une avancée significative, **en assurant une connaissance en temps réel des places de travail disponibles**, ce d'autant plus qu'il serait possible de les **réserver** (nonobstant toutes les difficultés à lever) ;
- **desserrer les freins institutionnels de toute nature**, qui représentent à l'heure actuelle autant d'obstacles, notamment pour les étudiants les moins en capacité de

décrypter les us et coutumes de leur environnement universitaire et administratif, améliorerait également à configuration inchangée l'accessibilité des bibliothèques pour les étudiants de 1^{er} cycle ;

- au moins pour ces trois pistes, la mise en place d'une **instance de concertation réunissant l'ensemble des partenaires concernés** paraîtrait aussi une initiative nécessaire dès lors que seraient tirés les enseignements de l'échec subi in fine par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris, actif jusqu'au début des années 2000 ;

- la **création d'une carte universelle d'accès électronique** serait naturellement, pour utopique qu'elle puisse paraître, une solution qui permettrait de mettre fin aux inégalités d'accès aux différents types de bibliothèques, et plus encore à cette forme d'absurdité qui empêche un étudiant de L ayant eu, enfin, accès à une place de travail dans telle ou telle bibliothèque, de pouvoir faute de l'inscription idoine se connecter à telle ou telle base de données électronique.

Introduction

L'offre de places de travail en bibliothèque pour les étudiants du premier cycle en Île-de-France et tout particulièrement à Paris intra muros peut-elle être considérée comme suffisante aujourd'hui ? Plusieurs constats perdurent :

▪ Constats

1) Malgré les investissements considérables faits dans le cadre des deux plans U2000 et U3M, la pression sur certaines bibliothèques parisiennes, en particulier dans les arrondissements du centre, n'a pas vraiment diminué. C'est vrai en particulier de la bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque publique d'information (malgré une baisse tendancielle du nombre d'entrées confirmée sur les cinq dernières années au moins), des bibliothèques médicales, d'autres établissements encore.

2) Les étudiants constituent les publics dominants dans des bibliothèques qui ne leur sont pas destinées en priorité. En premier lieu, deux bibliothèques à missions nationales :

- la Bibliothèque publique d'information (ouverte en 1977) : les étudiants y représentent entre 71 et 75 % du public total, selon les périodes ;

- le Haut-de-Jardin de la Bibliothèque nationale de France (ouvert en 1996) : 69 % des détenteurs de cartes annuelles d'accès en 2011 sont des étudiants. Les étudiants en licence représentant à eux seuls 43,5 % du total : pas loin de la moitié des lecteurs inscrits de cette bibliothèque...Et plus de 9 % du nombre total des étudiants en licence, filières générales et technologiques cumulées, d'Île-de-France !

Outre ces deux bibliothèques nationales, des établissements non académiques subissent eux aussi une forte pression étudiante, par exemple la médiathèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine ; de même, nombre de bibliothèques municipales accueillent avec plus ou moins de bonne volonté les étudiants à la recherche de places libres, y compris le dimanche.

3) Malgré ces forts points de pression, de nombreuses bibliothèques accessibles aux étudiants de premier cycle disposent tout au long de l'année de places libres. Cependant, leur recensement en temps réel est quasi impossible, comme on va le voir dans l'étude. D'autre part, des bibliothèques à vocation de recherche disposent de places qu'elles interdisent aux étudiants du premier cycle ou encore aux post-bacs.

Le résultat est paradoxal : de nombreuses places resteraient libres (mais interdites aux L), tandis que d'autres sont prises d'assaut, dans un contexte global de déficit non résorbé et même encore aggravé pour les étudiants du premier cycle.

Des facteurs multiples entrent en ligne de compte, pour expliquer cette situation et comprendre les choix des étudiants : la dilection est évidemment le facteur le plus subjectif, mais d'autres peuvent sans doute être analysés à partir de données objectives – à condition de

disposer de ces données. Exemple : le lieu de résidence. S'il est très éloigné du lieu d'étude, l'étudiant peut privilégier une solution de proximité ou de facilité de transport pour choisir sa bibliothèque de travail.

Autre facteur objectif, particulièrement complexe à analyser, compte tenu de la très forte hétérogénéité des situations : le ratio dynamique entre places disponibles et horaires d'ouverture. A cet égard, la présente étude doit se lire en parallèle avec le récent rapport de l'IGB sur la situation des horaires d'ouverture des bibliothèques.

▪ Objectifs

L'objectif de l'étude et des propositions qui l'accompagnent : **favoriser tout ce qui peut fluidifier la fréquentation.**

Les attentes sont diverses, mais complémentaires. Pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les rectorats de Paris, Versailles et Créteil, la question essentielle est prioritairement de comprendre les raisons pour lesquelles les bibliothèques du centre de Paris continuent de subir une très forte pression, majoritairement d'étudiants de premier cycle, alors que de grandes unités ont été ouvertes ces dernières années (Sainte-Barbe, Grands Moulins, Bulac, etc.), l'objectif pratique étant, à partir de l'analyse de la situation, de proposer des solutions d'amélioration rapidement opérationnelles.

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture, qui assure la tutelle de la BnF et de la Bpi, les interrogations concernent essentiellement les établissements nationaux, confrontés au phénomène :

- comment mesurer l'impact de l'organisation de l'offre institutionnelle de places étudiantes sur la situation de la BnF (Haut-de-jardin), de la Bpi et des bibliothèques de la ville de Paris et évaluer l'impact possible des actions envisagées pour améliorer l'offre, en particulier les constructions ;
- comment déterminer les attentes du public étudiant par rapport à la politique de l'offre des établissements sous tutelle Culture, ainsi que sa vision de cette offre ;
- comment analyser ou évaluer la prise en compte des publics étudiants dans les politiques de publics de ces établissements ;
- enfin, comment diversifier les publics de la BnF et de la Bpi sans pratiquer une politique malthusienne vis-à-vis des étudiants.

▪ Méthode

Pour tenter de répondre à ces attentes, les rapporteurs ont pris le parti de concentrer leur travail sur un état des lieux le plus complet et le plus détaillé possible. La question dépassant largement le seul périmètre des universités et de leurs bibliothèques, c'est l'ensemble de l'offre de places dans les bibliothèques ouvertes au public qui est envisagé dans un premier temps, avec une description des caractéristiques de cette offre. A partir des données

recueillies et analysées, successivement démographie étudiante, offre propre au MESR, offre hors MESR, conditions d'accès, un bilan global est établi et un certain nombre de ratios sont présentés et commentés. Ils constituent une photographie la plus objective possible de la réalité de la situation en termes de places assises dans les bibliothèques en Île-de-France aujourd'hui.

L'approche des pratiques des étudiants et l'analyse de leurs besoins constituent la cinquième partie. Rendues difficiles par la relative rareté des études sociologiques consacrées aux pratiques mais aussi, ce qui est regrettable, par le manque de données statistiques fines, côté bibliothèques universitaires, sur les parcours, les multifréquentations, le taux d'occupation des places, les profils de lecteurs, les profils d'usages, etc., ces analyses conduisent à mieux cerner les pratiques propres des étudiants du premier cycle et à évaluer quantitativement et qualitativement leurs besoins.

Les propositions d'amélioration sont présentées dans la sixième partie : projets de construction, outils pour fluidifier, méthodes à privilégier.

Enfin, pour ce qui concerne le périmètre de l'étude, les rapporteurs ont pris le parti d'étendre le champ de leurs investigations au-delà du périphérique, tant il est vrai que dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs parfois corrélés (transports, offre de logements), le raisonnement gagne à embrasser non seulement la Ville intra-muros, mais aussi les communes limitrophes, et à tout le moins la Petite couronne.

▪ ***Nota bene***

Les données chiffrées utilisées variant légèrement d'une source à l'autre, il paraît nécessaire de donner quelques précisions sur les règles de collecte de ces données que les auteurs du rapport ont arrêtées.

- S'il est utile de pouvoir distinguer inscriptions administratives et inscriptions pédagogiques, ces données pouvant être sensiblement différentes, pour la même année universitaire, selon la période où on les sollicite, cette distinction n'est pas aisée à obtenir, selon la source utilisée.

- Pour les données statistiques nationales des bibliothèques, la dernière année de référence utilisable est 2010, alors que pour les inscrits, les chiffres 2011-2012, voire 2012-2013 sont accessibles. Pour éviter des écarts trop importants, par exemple sur le nombre de places disponibles dans une université donnée et le ratio nombre d'étudiants/places assises, nous avons pris le parti d'interroger directement les directeurs des SCD, BIU et autres structures documentaires franciliennes, pour recueillir les deux données de base utilisées pour nos calculs : le nombre d'étudiants inscrits en premier cycle en 2012-2013 (ou, lorsque l'année en cours n'était pas encore disponible, en 2011-2012) et le nombre de places effectivement disponibles en 2013.

Les auteurs du rapport remercient vivement les directeurs et directrices de SCD, de BIU, de bibliothèques de grands établissements et d'autres structures documentaires de Paris et d'Île-de-France, le directeur général adjoint, directeur des collections de la Bibliothèque nationale de France, le service Etudes et recherches de la Bibliothèque publique d'information, les services du Bureau des bibliothèques et du livre de la Mairie de Paris et la Mission pour l'information scientifique et technique et le réseau documentaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour leur précieuse collaboration.

1. Les étudiants du 1^{er} cycle à Paris et en Île-de-France

1.1. Une démographie relativement stable

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les trois académies franciliennes sont en très légère augmentation entre les années 2010-2011 et 2011-2012 : + 1,2 % pour Paris, 2,1 pour Créteil et 0,7 pour Versailles. Une *Note d'information Enseignement supérieur et recherche* mise en ligne en septembre 2012¹ émet l'hypothèse d'une augmentation globale de 11 % entre 2012 et 2021 pour l'ensemble de l'Université, avec des hausses plus modérées pour les CPGE (+ 9,5 %), les IUT (4,5 %) et les STS (3,1 %). En appliquant ce ratio de 11 % au nombre de places actuellement proposé par les BU, BIU et bibliothèques de grands établissements de l'Île de France, cela représenterait une offre nouvelle de 3 500 places à construire en une décennie. C'est cependant pure hypothèse, la projection proposée s'appliquant à l'ensemble du territoire, sans ventilation par région ou académie.

La population étudiante francilienne, toutes filières et toutes catégories confondues, est estimée pour l'année universitaire 2011-2012, à 625 592 personnes, selon les données publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche². Ce nombre inclut :

- les étudiants inscrits dans les universités publiques, incluant les IUT et les IUFM ;
- les étudiants des sections de techniciens supérieurs, implantées dans les lycées ;
- les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles ;
- les étudiants des formations d'ingénieurs, y compris non universitaires et privées ;
- les étudiants des écoles de commerce, de gestion, de vente et de comptabilité ;
- les autres étudiants : grands établissements, écoles de comptabilité privées, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, établissements divers.

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61632/projections-des-effectifs-dans-le-superieur-pour-les-rentrees-de-2012-a-2021.html>

² Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche : RERS 2012, téléchargeable ou consultable sur le site : http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/2012/06/4/DEPP-RERS-2012_224064.pdf

Tableau 1 – Effectifs étudiants dans les académies de Paris, Créteil et Versailles 2011-2012

Académie	Universités	STS	CPGE	Ingénieurs	Commerce et gestion	Autres	Ensemble
PARIS	169 468	17 249	14 664	10 059	25 205	88 569	324 552
CRETEIL	90 200	12 682	3 397	6 871	1 429	15 536	129 197
VERSAILLES	103 110	19 932	7 952	13 064	15 343	19 184	171 843
Total	362 778	49 863	26 013	29 994	41 977	123 289	625 592

Nota : Le site du Conseil régional d'Île-de-France, rubrique Chiffres-clé, propose un tableau analogue, regroupant les trois académies, pour la rentrée 2010.

1.1.1. Les universités publiques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

En 2011-2012, les étudiants inscrits dans les universités publiques d'Île-de-France étaient au nombre de 362 778, soit plus d'un quart des inscrits dans les universités publiques françaises.³ Ces étudiants sont le public « naturel » du réseau des établissements gérés par les services communs de la documentation, des bibliothèques d'UFR ou d'instituts non intégrées ou non associées, ainsi que des bibliothèques interuniversitaires. On établira donc, dans la suite de l'étude et sans qu'il soit nécessaire d'y revenir à chaque fois, une corrélation directe entre cet effectif universitaire et l'offre des bibliothèques universitaires tel qu'il est mesuré par l'ESGBU, l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires.

L'étude diffusée par le Service statistique académique de Paris, mentionnée dans la note précédente, donne la répartition des effectifs par cursus LMD, en pourcentage, pour chacune des trois académies, ainsi que la ventilation par filières, mais cette fois-ci pour les trois académies regroupées :

Tableau 2 - Répartition des effectifs des universités publiques d'Ile-de-France en 2011-2012, par cursus LMD

	Paris	Créteil	Versailles	Ile de France		France métro et DOM	
	Part au sein de la région en %			Effectifs	Evol. en %	Effectifs	Evolution
Cursus licence	45,1	25,6	29,3	207 120	1,8	845 212	-2,1
<i>dont IUT</i>	11,6	44,7	43,7	17 761	0,3	110 529	-5,1
Cursus master	55,9	20,1	24	132 864	-0,3	493 043	-3,1
Cursus doctorat	60,3	15,5	24,2	22 712	-2,8	62 132	-3,3
Ensemble	50	23	27	362 696	0,7	1 400 387	-2,6

³ Ces données sont extraites de la Note d'information n°012012, juillet 2012, du Service statistique académique, Académie de Paris. Source : Système d'information SISE, MESR-SIES, Traitements SSA Paris
http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2012/06/4/DEPP-RERS-2012_224064.pdf

On remarquera que Paris seul représente 45,1 % des licences en Île-de-France, en sachant par ailleurs que les effectifs parisiens représentent 50 % de l'effectif global. Les 207 120 étudiants de L pour l'Île-de-France se répartissent par filière de la manière suivante :

Tableau 3 - Répartition des effectifs des universités publiques d'Île-de-France en 2011-2012, par discipline et cursus LMD

Filières	Cursus licence		Nouv.ba chelièrs	Cursus Master		Cursus Doct.		Ensemble		
	Effectifs	Ev. (%)		Ev. (%)	Ev. (%)	Ev. (%)	Ev. (%)	Ev. (%)		
Droit, sciences po.	32 539	0,3	7 270	-2,1	22 109	3,6	2 836	-1,8	57 484	1,5
Sciences éco, gestion	20 494	3,3	4 765	10,6	13 477	5,7	998	-0,1	34 969	4,1
AES	9 065	0,4	1 852	5,3	2 490	-1,0	12	100,0	11 567	0,2
Lettres, Arts	19 036	-0,9	3 791	-9,0	10 358	5,1	2 936	-7,7	32 330	0,3
Langues	18 454	0,9	4 528	2,1	5 722	2,7	971	-7,4	25 147	1,0
SHS	32 382	0,8	6 509	2,7	24 187	2,0	5 911	-4,0	62 480	0,8
Pluri-lettres, langues, SH*	890	12,2	19		1 106	-47,6	11	-35,3	2 007	-31,3
Sciences fond. et appli.	16 954	7,8	2 179	2,5	13 922	4,9	5 043	0,0	35 919	5,5
Sciences nature et vie	6 293	2,9	1 056	-4,3	5 508	-0,5	3 565	0,5	15 366	1,1
STAPS	4 784	11,2	1 532	7,6	1 313	-0,3	90	-12,6	6 187	8,1
Pluri-sciences*	13 079	-0,8	4 897	1,0	377	12,5	41	7,9	13 497	-0,4
Sous-total filières générales	173 970	1,7	38 398	1,2	100 569	2,3	22 414	-2,7	296 953	1,6
Filière santé	15 389	4,1	6 032	-7,4	32 295	-7,5	298	-12,1	47 982	-4,1
Filière IUT	17 761	0,3	6 769	0,1					17 761	0,3
Total	207 120	1,8	51 199	-0,1	132 864	-0,3	22 712	-2,8	362 696	0,7

* Le passage au LMD a entraîné la création de formations pluridisciplinaires, des précautions sont à prendre sur l'interprétation des données et de leurs évolutions.

Source : Système d'information SISE, MESR-SIES / Traitements SSA Paris

1.1.2. Classes préparatoires aux grandes écoles, STS

Les classes préparatoires, qui rassemblent 26 013 élèves, dont 55 % dans des établissements parisiens, sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur, mais sont implantées dans les lycées, à quelques exceptions près, dont les préparations intégrées (qui sont comptées à part dans le tableau 1 ci-dessus). Les élèves ont donc à leur disposition les CDI. Mais ils sont également utilisateurs de bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur, lorsqu'une convention lie leur établissement à une université. Malheureusement, comme on le verra plus loin, très peu d'études les comptabilisent spécifiquement, ce qui rend particulièrement difficile l'appréciation de leurs usages documentaires.

De même, les sections de techniciens supérieurs préparent au BTS dans les lycées et les étudiants de ces filières courtes sont en principe appelés à utiliser les CDI.

1.1.3. Écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, de gestion, de vente et de comptabilité

En règle générale, ces écoles disposent de bibliothèques ou de centres de documentation, fréquentées prioritairement par leurs élèves. Cependant, le paysage est très hétérogène et va

de l'absence de structure à la bibliothèque inter-établissement, en passant par l'accord de partenariat avec une bibliothèque d'université. Pour les écoles d'ingénieur faisant partie intégrante d'universités, ce sont les bibliothèques universitaires qui ont naturellement en charge leur desserte.

1.1.4. Autres

Les 123 289 inscrits de cette dernière catégorie forment un groupe très hétérogène : grands établissements⁴, écoles de comptabilité privées, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, dont celles relevant de la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (12 876 élèves en IdF en 2011-2012, répartis dans 17 écoles), écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, divers. A moins d'entreprendre une étude systématique, établissement par établissement, il est impossible de déterminer l'état de l'offre documentaire de bon nombre de ces écoles et instituts, à l'exception bien entendu des grands établissements, ENS et grandes écoles.

1.2. Les besoins documentaires : des évolutions considérables

Pour cette partie, les données propres à chaque établissement ainsi que leur compilation proviennent du Portail d'aide au pilotage de l'Enseignement supérieur PapESR.

1.2.1. Santé

Tableau 4 – Etudiants en santé 2011-2012

Etablissement	Etudiants en santé	Places de bibliothèques (global)	Places disponibles en bibliothèque de santé (hors BIU, hors bibliothèque « générale »)
Paris V René Descartes	10 103	1 778	1 415
Paris VI Pierre et Marie Curie	7 187	2 635	680
Paris VII Denis Diderot	5 914	2 364	1 050
Paris Sud Orsay	4 389	1 962	850
Paris Est Créteil	2 742	2 576	400
Paris XIII Villetaneuse	2 214	1 170	506
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	1 991	2 060	1 130
TOTAL	35 540	14 545	6 031

Nota : Dans la colonne 3, le nombre total de places est celui de l'ESGBU 2009

⁴ Dans lesquels il faut inclure « l'université de technologie » Paris Dauphine, ayant le statut de grand établissement depuis 2004.

Selon les données PapESR, 35 540 étudiants suivent un cursus de santé en Île-de-France en 2011-2012, dont 15 380 en 1^{er} cycle (PACES, DFGSM 2 et 3), dans les établissements mentionnés au tableau 4 ci-dessus. Ces étudiants disposent de trois catégories de bibliothèques⁵ :

- les bibliothèques installées sur les lieux d'enseignement, c'est-à-dire dans les CHU. Elles sont accessibles aux étudiants du 1^{er} cycle (PACES et deuxième année), sous réserve des espaces que les étudiants de 2^{ème} cycle occupent prioritairement ;
- la bibliothèque interuniversitaire de santé à Paris (voir ci-après, au 2.2.3), qui n'est accessible qu'aux étudiants du 2^{ème} et du 3^{ème} cycle et aux chercheurs ;
- les autres bibliothèques de leur université et, le cas échéant, d'autres universités offrant un accès sans conditions.

A titre d'exemple, on peut citer deux universités, l'une dans Paris, l'autre en banlieue.

- L'université Paris Diderot dispose de quatre bibliothèques médicales : Bichat, Villemin, Odontologie, Robert-Debré, totalisant 1 050 places. Les deux premières sont de grandes bibliothèques, largement ouvertes : 576 places et 65 h d'ouverture à Bichat, 316 places et 71,5 h à Villemin. D'autre part, les étudiants peuvent utiliser la bibliothèque des Grands moulins, qui dispose de 1 384 places (accessibles à tous les étudiants franciliens sans conditions) et ouvre 61 heures par semaine.

- L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ne comprend qu'une bibliothèque médicale proprement dite, sur le site de l'hôpital Ambroise Paré de Boulogne. Mais les 1 336 étudiants en santé sur le campus de Saint-Quentin ont à leur disposition la bibliothèque pluridisciplinaire de Guyancourt, 1 100 places, accessible à tous les étudiants de premier cycle et ouverte 65 heures 30 par semaine.

Dans l'ensemble, s'agissant des cursus santé, le ratio places assises / nombre d'étudiants de l'offre de bibliothèques est favorable pour les 1^{er} cycle dans les universités hors Paris : Orsay Paris Sud, Créteil Paris Est, Villetaneuse-Bobigny Paris Nord et Versailles Saint-Quentin en Yvelines, les étudiants ayant accès aux places des bibliothèques multidisciplinaires, dont l'offre est significative et, semble-t-il, encore insuffisamment utilisée. Cependant, plusieurs facteurs annexes doivent être pris en compte : le trajet domicile-cours, les horaires de cours, les horaires d'ouverture des bibliothèques, etc. L'offre documentaire « physique » n'est plus, pour les étudiants en premier cycle de médecine, le facteur le plus déterminant. Ce qui importe, c'est de **disposer d'un lieu de travail de proximité**, le plus largement ouvert

⁵ Le site de la Bibliothèque interuniversitaire de santé (ex. BIUM) propose depuis 1995 un *Annuaire des bibliothèques de santé en France* auquel nous renvoyons pour un panorama plus complet : http://www2.biusante.parisdescartes.fr/bib/bib_rech.htm. Ce fichier répertorie actuellement 160 établissements, dont près de 110 situés uniquement sur Paris. La grande majorité de ces bibliothèques spécialisées ne sont pas ouvertes aux étudiants de premier cycle. Cela est dû à la spécificité des collections, mais aussi et surtout au nombre de places disponibles.

possible, en particulier en soirée et en fin de semaine (dimanche inclus), équipé d'une connexion wifi et... aussi silencieux que possible.

A cet égard, la situation la plus critique est celle de la Pitié-Salpêtrière, déjà analysée dans un rapport de 2009 de l'Inspection générale des bibliothèques consacré au réseau documentaire de l'université Pierre-et-Marie-Curie : **la seule bibliothèque accessible aux L sur le site n'offre que 326 places, alors que le nombre d'étudiants travaillant dans le périmètre de l'ensemble hospitalier est dix fois supérieur.**

1.2.2. Sciences dures et appliquées, sciences de l'ingénieur, technologie

En 2011-2012, on dénombrait 41 110 étudiants dans les filières scientifiques générales, 29 994 dans les écoles d'ingénieurs et 17 761 dans les IUT. Sauf cas très particulier, les étudiants de ces filières ont accès à l'ensemble des places de bibliothèques de leur université. Les écoles d'ingénieurs et les IUT disposent tous de bibliothèques, plus ou moins importantes, mais rarement engorgées, et l'accès des BU multidisciplinaires leur est ouvert⁶. Pour les filières générales, intra muros, la pression la plus forte se fait là encore sur les universités Paris V et Paris VI, dont l'offre de bibliothèque multidisciplinaire accessible au L est probablement sous-dimensionnée :

- Paris V René Descartes : les deux bibliothèques de sciences sur le site Saints-Pères totalisent seulement 450 places.
- Paris VI Pierre-et-Marie-Curie : 500 places pour la bibliothèque L1/L2, 563 pour mathématiques et informatique, 1 675 places au total pour 11 564 étudiants inscrits en 1^{er} cycle (2012-2013), soit un ratio de 6,90, à pondérer naturellement par le fait que ces places sont également utilisables par les M et par les étudiants de la filière santé.

1.2.3. Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion, Lettres et langues

Nous avons regroupé ces trois ensembles de filières, qui représentent des contingents très importants, dans la mesure où il nous semble que la problématique documentaire est très largement commune. En premier cycle, les étudiants sont en effet de forts demandeurs de documentation : cours et manuels pour le droit, l'économie et la gestion ; textes et études pour lettres et langues ; cours et manuels, essais et études pour les sciences humaines et sociales. Le travail en bibliothèque reste donc indispensable et largement relié à la documentation physique, la place de travail y reste, plus qu'en médecine-santé ou en sciences dures, une place de lecture.

Effectifs 2011-2012 :

- Droit, sciences politiques : 32 539
- Sciences économiques, gestion : 20 494
- Lettres et arts : 19 036
- Langues : 18 454

⁶ Supélec, 2 000 étudiants, dispose de trois bibliothèques, l'une de 75 places (Gif) et les deux autres de 30.

- AES (Administration économique et sociale) : 9 065
- Sciences humaines et sociales : 32 382
- « Pluri-lettres » (multidisciplinaires, en attente de nouveau rattachement) : 890.

Au total, les 132 860 étudiants en L de ces filières générales peuvent être identifiés comme le « noyau dur » du public potentiel des bibliothèques centrales ou pluridisciplinaires accessibles de leurs universités, des bibliothèques interuniversitaires (à l'exception de celle de santé), mais aussi des autres bibliothèques accessibles à l'intérieur du périmètre MESR (grands établissements) et en dehors de celui-ci (BnF, Bpi, bibliothèques municipales). On verra plus loin ce qu'il en est du ratio théorique entre ce contingent étudiant et les places disponibles.

1.2.4. Places de lecture ou places de travail ?

Dans tous les cas de figure, la question complémentaire est celle de la définition de la place de travail. Les attentes et les pratiques documentaires se sont beaucoup diversifiées et la généralisation d'internet, en apportant au domicile⁷ la documentation électronique et la facilité des moteurs de recherche, a encore déplacé – et compliqué – la question. Cependant, le constat de la saturation quasi permanente de quelques grandes bibliothèques parisiennes, ainsi que le succès manifeste de bibliothèques-salles de travail ouvertes tard le soir et le week end pour certaines filières, au premier rang desquelles figurent les études de santé, montre bien que le lieu bibliothèque reste un invariant de la vie étudiante, pourvu qu'il réunisse les conditions suivantes : commodité d'accès, localisation favorable ; liberté d'accès ; confort et facilités diverses ; et, bien entendu : connexion, qu'elle soit filaire ou wifi.

Il devient dès lors secondaire, dans le cadre de cette étude, de vouloir relier absolument les places de bibliothèques répondant à cette définition et les ressources documentaires physiques de ces bibliothèques. Cela ne veut nullement dire que ces ressources soient indifférentes ou inutiles, mais seulement que leur usage devient celui d'une partie seulement du public de l'établissement, sans que l'autre usage (la place de travail) en soit pour autant illégitime.

⁷ Ou au laboratoire, pour le doctorant ou le chercheur. Mais c'est un autre sujet, notre étude se limitant au premier cycle.

2. L'offre de places des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche : situation en 2013

Dans l'Annuaire des bibliothèques universitaires, publiant les données issues de l'enquête statistique générale annuelle sur les bibliothèques universitaires, le tableau 3.8 donne, pour chaque université, le nombre global de places assises, avec les subdivisions suivantes pour l'Île-de-France : BU, BIU, Grands établissements. Nous reprenons cette répartition dans les développements qui suivent. Les données en nombre de places sont celles de 2013, collectées directement auprès des directeurs d'établissements.

Pour le nombre d'inscrits, les données divergent d'une source à l'autre, selon qu'il s'agit des inscrits administratifs ou des inscrits pédagogiques. Nous avons en principe retenu les données issues de PapESR, les plus récentes, en les confrontant aux nombres communiqués par les établissements et aux données 2011-2012 analysées dans la note du Service statistique académique mentionnée aux chapitres précédents.

2.1. Les bibliothèques interuniversitaires

Il y a actuellement en Île-de-France sept bibliothèques interuniversitaires : la bibliothèque de la Sorbonne (664 places avant la fermeture en cours pour rénovation), la bibliothèque Cujas (595 places), la bibliothèque Sainte-Geneviève (811 places en comptant celles de la réserve), la bibliothèque Sainte-Barbe (800 places), la bibliothèque de Santé, regroupant Médecine (270 places) et Pharmacie (205 places), la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (125 places) et la Bulac, bibliothèque universitaire des langues et civilisations (910 places), ce qui fait au total un parc de 4 255 places. Cependant, une partie d'entre elles seulement est accessibles aux L.

2.1.1. Un statut particulier : la bibliothèque Sainte-Geneviève

Université de rattachement : Paris III Sorbonne Nouvelle. Universités cocontractantes : Paris I, II, III, IV et VII.

SICD (Service inter-établissements de coopération documentaire) interuniversitaire, encyclopédique et publique⁸, la bibliothèque est accessible à « tout lecteur âgé de plus de 18

⁸ Cependant, des cartes d'accès prioritaire peuvent être attribuées aux usagers suivants : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ; enseignants-chercheurs honoraires ou émérites de l'enseignement supérieur ; professionnels de la conservation, de l'édition, de la documentation et de la communication ; conservateurs et personnels scientifiques des archives, des musées et des bibliothèques, documentalistes et chargés d'exposition ; journalistes et documentalistes de presse ; éditeurs, traducteurs et iconographes ; personnalités désignées sur autres critères par la direction de l'établissement ; anciens personnels de la bibliothèque Sainte-Geneviève, membres du Conseil d'administration de la Société des amis.

ans ou titulaire du baccalauréat », qui « bénéficie de l'accès aux trois collections (Fonds général, Réserve, Nordique) sur présentation d'une carte délivrée gratuitement ».

La bibliothèque dispose de 690 places avec wifi dans la salle Labrouste, 25 dans la réserve (également avec wifi) et 96 autres places réparties entre d'autres salles annexes, toutes avec équipement filaire. Elle est ouverte de 10 heures à 22 heures du lundi au samedi, soit 72 heures par semaine. Les étudiants de premier cycle inscrits à la bibliothèque en 2011 étaient 12 583, soit le tiers du public total (32,87 % des 44 479 inscrits).

2.1.2. La bibliothèque de la Sorbonne

Fermée pour d'importants travaux de rénovation, la bibliothèque doit rouvrir ses portes fin 2013. Pendant la fermeture, le service a été transféré dans une partie des locaux de la bibliothèque Sainte-Barbe. Nous donnons ici les chiffres correspondant à la bibliothèque après réouverture.

Université de rattachement : Paris I. Universités cocontractantes : Paris III, IV, V et VII.

L'établissement intègre la bibliothèque Victor Cousin et la bibliothèque de l'Institut de géographie, rue Saint-Jacques (2 salles de 60 et 36 places et une salle informatique, wifi dans la petite salle et la salle informatique). La bibliothèque, qui proposera à la réouverture 576 places, avec couverture complète en wifi, n'est accessible qu'à partir du L3 pour tous les étudiants des universités cocontractantes en Lettres et sciences humaines, ainsi qu'aux étudiants des Grands établissements dans ces mêmes disciplines.

2.1.3. La bibliothèque interuniversitaire de santé (BIUS)

Université de rattachement : Paris Descartes (V). Universités cocontractantes : Paris Diderot (VII) et, pour la pharmacie, Paris Sud (XI).

La bibliothèque, ouverte 66 heures par semaine, du lundi au samedi, regroupe les anciennes bibliothèques de médecine et de pharmacie et comprend deux sites, tous deux équipés en Wifi :

- **La bibliothèque interuniversitaire de médecine et odontologie**

Située rue de l'École de médecine (6^{ème}), la bibliothèque dispose de 200 places dans la grande salle de lecture et de 70 dans la salle Landouzy. Mais l'accès n'est autorisé que pour ceux inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Pour des raisons de sécurité (absence d'un escalier d'évacuation complémentaire en cas d'incendie), le nombre d'accès simultanés est limité à 100.

- **La bibliothèque interuniversitaire de pharmacie, biologie et cosmétologie**

Située avenue de l'Observatoire (6^{ème}), dans le bâtiment historique de la faculté de pharmacie de l'université de Paris, elle comprend deux salles de lecture, respectivement de 142 et 63 places et accueille les étudiants et enseignants de l'université Paris Descartes et ceux de la faculté de pharmacie de Paris Sud Orsay, sans exclure les inscrits du premier cycle. Un projet

de déménagement dans une autre partie du bâtiment est à l'étude, avec un financement dans le cadre de l'opération Campus.

2.1.4. *La bibliothèque Cujas*

Université de rattachement : Paris I. Université cocontractante : Paris II.

Bibliothèque interuniversitaire de sciences juridiques et économiques et l'une des premières bibliothèques de droit en Europe, Cujas est accessible sans conditions aux étudiants des universités Paris I et II, mais seulement à partir du L2, et aux étudiants des autres universités à partir du M1. Elle propose 609 places dont 462, câblées (prises électriques et informatiques) dans la grande salle de lecture en 2011.

2.1.5. *La bibliothèque Sainte-Barbe*

Université de rattachement : Paris III. Universités cocontractantes : Paris I, II et IV.

La bibliothèque propose 800 places de travail, 200 postes informatiques, des salles de travail en groupe pour 50 places au total et une salle de lecture de la presse. Elle va d'autre part récupérer les deux salles de lecture utilisées par la bibliothèque de la Sorbonne pendant ses travaux de rénovation. Ces salles doivent faire l'objet d'un réaménagement dont le détail est présenté plus loin, au chapitre 6.

La bibliothèque est ouverte 60 heures par semaine, du lundi au samedi. Elle est accessible sans restrictions (inscription et prêt gratuits : « aux étudiants de L1 à M2 d'un établissement public (de Paris et d'Ile-de-France) relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère de la culture ; aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et de BTS des établissements publics de Paris et d'Ile-de-France ; aux étudiants des établissements partenaires du PRES Sorbonne Paris Cité ». Les autres publics ont un accès payant.

2.1.6. *La Bulac, bibliothèque universitaire des langues et civilisations*

Elle est constituée en groupement d'intérêt public, avec les partenaires suivants : universités Paris I Panthéon Sorbonne, Paris III Sorbonne nouvelle, Paris IV Sorbonne, Paris VII Diderot, École française d'Extrême-Orient, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales, Inalco.

La bibliothèque est accessible « à tous publics, sur inscription » (avec pré-inscription obligatoire en ligne), avec une priorité affichée pour les étudiants (L, M et D), les enseignants chercheurs et les personnels des établissements membres du GIP. Cependant, l'espace du rez-de-jardin est réservé aux chercheurs. Les horaires d'ouverture sont particulièrement larges : 10 heures à 22 heures du lundi au samedi (pour le rez-de-chaussée seulement) et « bibliothèque de nuit » sous conditions.

Les espaces comprennent 910 places de travail avec équipement filaire, 100 postes informatiques, 20 salles de groupe, 27 carrels et 23 postes d'autoformation.

2.1.7. *La BDIC, bibliothèque de documentation internationale contemporaine*

Rattachée à l'université Paris Ouest Nanterre la Défense, et installée sur le campus nanterrois, la bibliothèque est accessible, sur inscription (gratuite) à « toute personne ayant un objet de recherche correspondant aux fonds ».

Elle propose 125 places assises, avec 60 heures d'ouverture sur six jours par semaine.

2.2. Les bibliothèques des universités parisiennes et franciliennes

L'université Paris Dauphine (ex-Paris IX) est traitée en 2.3, avec les grands établissements.

En dehors des bibliothèques interuniversitaires présentées ci-dessus, l'offre de bibliothèques des universités parisiennes intra muros se caractérise à la fois par l'émiettement (à titre d'exemple : 11 bibliothèques pour Paris Descartes, 17 pour l'UPMC) et la quasi-absence de très grandes unités. Cette situation ne peut qu'accentuer le manque de lisibilité de cette offre aux yeux des publics étudiants.

▪ Paris I Panthéon-Sorbonne

La bibliothèque Pierre Mendès-France du centre Tolbiac, ouverte à tous les étudiants de Paris I et, sur inscription, aux étudiants extérieurs, offre 405 places.

Les autres bibliothèques sont : Broca, pour les L1 et 2 de droit ; Cuzin, philosophie, à partir du L3 ; Arts plastiques, centre Saint-Charles dans le 15^{ème}, ouverte aux extérieurs dans la limite des places disponibles ; la bibliothèque Jacques Lagroye, science politique, 20 places de lecture seulement. La bibliothèque Lavis et le centre de documentation de la maison des sciences économiques sont d'accès restreint.

La capacité limitée des bibliothèques de Paris I (qui compte plus de 21 000 étudiants de premier cycle) est compensée, au moins sur le papier, par l'accès de ses inscrits aux quatre bibliothèques interuniversitaires dont l'université est co-contractante : Sorbonne, Sainte-Geneviève, Sainte-Barbe et Cujas, dans la limite de leurs conditions d'accès respectives.

Un projet de bibliothèque aménagée dans l'ancienne caserne Lourcine est à l'étude, pour une ouverture à l'horizon 2016. La nouvelle bibliothèque, dont la capacité prévue est de 350 places pour le 1^{er} cycle et 84 places pour les chercheurs, deviendrait la section droit du SCD, par transfert des collections de droit des bibliothèques Pierre Mendès-France et Broca (1^{er} cycle), BEDJS rue Malher et bibliothèque de droit international, UFR 7 Panthéon (recherche).

L'université compte également beaucoup sur les disponibilités qu'offrira, en 2018, le grand équipement documentaire du Campus Condorcet, dont elle est un des dix partenaires.

▪ **Paris II Panthéon-Assas**

Les 7 200 étudiants de premier cycle ont essentiellement accès à deux bibliothèques : la nouvelle bibliothèque du centre Assas (440 places) et la bibliothèque Vaugirard (104 places). La troisième bibliothèque est celle du centre de Melun (150 places). 18 bibliothèques complètent l'offre aux niveaux M et D. D'autre part, les étudiants de Paris II sont évidemment utilisateurs des bibliothèques universitaires voisines : Cujas, bien sûr, pour les disciplines principales, mais aussi Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe. Pour l'offre du SCD, l'université estime le déficit de places sur le site d'Assas à environ 200 (50% de plus que le parc actuel).

▪ **Paris III Sorbonne nouvelle**

Le SCD comprend huit bibliothèques universitaires, trois bibliothèques associées et la bibliothèque Gaston Miron d'études québécoises. La bibliothèque centrale Censier est « d'accès libre et gratuit à toute personne titulaire du baccalauréat ou âgée de 18 ans et plus ». Elle est souvent saturée, malgré ses 714 places. Au total, le SCD offre 872 places, réparties entre la bibliothèque centrale et 7 autres bibliothèques. L'université est par ailleurs co-contractante de la BIU de la Sorbonne, ce qui permet l'accès à celle-ci pour les L3.

Un projet de déménagement est dans les cartons depuis plus de 15 ans et n'a pas encore pu se concrétiser. Le dernier état du projet est un *learning center* d'une surface de plus de 6 800 m². Il en sera question plus loin, dans le chapitre 6 consacré aux évolutions attendues de l'offre.

▪ **Paris IV Sorbonne**

Le SCD comprend cinq bibliothèques : Clignancourt, Malesherbes, Études ibériques, Michelet et Serpente, pour un total de 642 places. Cependant, deux de ces bibliothèques n'étant accessibles qu'à partir du L3, seules 546 places sont accessibles sans conditions aux L.

L'université est par ailleurs co-contractante des BIU de la Sorbonne (mais l'accueil des L n'est possible qu'à partir du L3), de Sainte-Geneviève et de Sainte-Barbe.

▪ **Paris V René-Descartes**

Le SCD met à disposition 11 bibliothèques :

- 4 en médecine : Cochin, Cordeliers, Hôpital européen Georges Pompidou et odontologie à Montrouge, toutes les quatre accessibles seulement aux étudiants en santé ;

- la bibliothèque de psychologie Piéron à Boulogne, d'une capacité de 509 places, accessible à tous et destinée en particulier aux L1 et L2 ;

- la bibliothèque de droit à Malakoff, avec deux salles proposant 155 places pour les L1-L2, 110 places pour les L3, deuxième et troisième cycles ;

- les deux bibliothèques de sciences du site de la rue des Saints-Pères : 347 places pour la bibliothèque Saints-Pères sciences rue Jacob, qui accueille aussi les étudiants de première année en santé et 113 pour la bibliothèque SHS, unité mixte du CNRS, accessible seulement à partir du L3 ;

- les bibliothèques du Staps, 100 places, et de l'IUT, 96 places.

Sous réserve de réciprocité, les étudiants et personnels du PRES ont les mêmes services que les étudiants de Paris Descartes. L'université est d'autre part l'établissement de rattachement de la BIU de santé (voir plus haut), qui n'est pas accessible aux étudiants du 1^{er} cycle.

Dans le cadre du réaménagement du site de l'ancien hôpital Necker, la réouverture de la bibliothèque de santé est programmée, avec agrandissement par récupération de l'espace de l'ancien restaurant universitaire.

▪ **Paris VI Pierre-et-Marie-Curie (UPMC)**

Le SCD comprend deux ensembles :

- Les bibliothèques scientifiques, toutes sur le campus de Jussieu. Elles sont réparties par niveau. Les étudiants du L1-L2 ont à leur disposition une bibliothèque de sciences multidisciplinaire de 500 places, les 5 autres bibliothèques accessibles aux L sont réparties par disciplines et totalisent 1 175 places. Quatre autres bibliothèques du secteur sciences existent sur le site et sont prioritairement destinés à un public recherche, mais elles sont ouvertes à tous sans contrôle d'accès. Il arrive donc régulièrement que des étudiants de Licence les fréquentent pour y travailler avec leurs documents.

Pour les sections médicales, sept sites sont disponibles : deux bibliothèques sur sites universitaires (CHU) et cinq bibliothèques hospitalières et spécialisées, de capacité réduite. La situation des bibliothèques de santé, comme nous l'avons déjà souligné au 1.2.1, n'est pas très favorable, avec un total inférieur à 700 places pour les deux sites Pitié-Salpêtrière et Saint-Antoine.

▪ **Paris VII Denis-Diderot**

Le SCD met à la disposition de ses 12 065 étudiants de premier cycle une grande bibliothèque centrale pluridisciplinaire, celle des Grands moulins (13^{ème}), avec 1 384 places (plus 129 autres équipées d'ordinateurs), toutes accessibles aux L de l'université – et au-delà, puisque la bibliothèque est accessible à tous.

Quatre bibliothèques sont à la disposition des étudiants de la filière santé : Bichat (576 places), Villemin (316 places), Odontologie et Robert-Debré. Dans le cadre du projet d'hôpital nord, entraînant le déménagement des hôpitaux Bichat et Beaujon, une nouvelle bibliothèque doit être programmée.

La bibliothèque de physique-recherche et celle de maths-info recherche (qui regroupe sur deux sites les collections indivises de la bibliothèque de mathématiques de Jussieu, répartie entre les deux universités) ne sont pas accessibles aux L.

▪ **Paris VIII Vincennes-Saint-Denis**

L'université dispose d'une grande bibliothèque accessible à tout lecteur de plus de 18 ans ou titulaire du bac, dotée de 1 500 places. Il y a trois bibliothèques associées, offrant très peu de places assises. Les deux IUT, à Montreuil et Tremblay, disposent l'un et l'autre d'une très petite bibliothèque. Sur un total de 23 013 inscrits à l'université, les L (filières générales et licences professionnelles, élèves d'IUT non inclus), représentent plus de 61 %, soit 14 159 étudiants.

▪ **Paris X Paris Ouest Nanterre La Défense**

Le service commun de documentation dispose de 1 586 places au total, dont 1 413 dans la bibliothèque universitaire (aménagée dans un bâtiment commun avec la BDIC), le reste se répartissant entre les 4 BUFR, intégrées, dont celles du pôle Métiers du livre de Saint-Cloud et de l'IUT de Ville d'Avray. L'accès est libre.

▪ **Paris XI Paris Sud (Orsay)**

La principale bibliothèque est celle d'Orsay, qui propose 652 places assises, réparties entre la bibliothèque des sciences, celle des STAPS et l'antenne droit économie gestion de la faculté Jean Monnet de Sceaux, destinée prioritairement aux L1 et L2. Cette bibliothèque dessert également, en tant que de besoin, les étudiants en santé, par exemple le samedi. A Sceaux se trouvent la bibliothèque 2^{ème} cycle et recherche en droit économie gestion et la bibliothèque de l'IUT.

Les étudiants de la filière santé bénéficient de deux bibliothèques : pharmacie à Châtenay-Malabry (500 places, accessible aux PACES) et médecine au CHU du Kremlin-Bicêtre (350 places, label NoctamBU), avec une antenne à l'hôpital de Clamart, offrant 15 places. Le total affiché dans l'ESGBU pour l'université est de 1 952 places.

▪ **Paris XII Paris Est Créteil**

L'université met à disposition des étudiants :

- trois BU hors santé, accessible à tous : Campus centre (sciences, lettres et langues, SHS), 647 places ; Droit, 463 places ; Mail des Mèches (droit, gestion, urbanisme), 500 places ;
- une bibliothèque de médecine, avec 547 places, dont 395 sont accessibles au premier cycle;
- trois bibliothèques d'IUT à Sénart, Fontainebleau, Vitry, avec un total de 147 places.

Il faut ajouter les bibliothèques de l'IUFM, avec 356 places sur 5 sites, mais non accessibles aux L. Pour les filières générales, ce sont donc environ 1 600 places qui sont disponibles.

▪ **Paris XIII Villetaneuse**

L'université offre 1 176 places réparties sur trois implantations : deux à Villetaneuse, la BU droit-lettres (520) et la BU sciences (150) et une à Bobigny, dans le bâtiment construit pour *L'Illustration*, la bibliothèque de médecine Jean Dausset, 506 places. Toutes les places sont accessibles à tous les étudiants d'Île-de-France. Cependant, la bibliothèque Jean Dausset est réservée, le dimanche, aux seuls étudiants de Paris XIII.

▪ **Université de Marne-la-Vallée**

Le service commun de la documentation met à disposition des 5 860 étudiants du 1^{er} cycle (hors IUT et écoles d'ingénieurs) 11 bibliothèques réparties sur trois sites, avec un total de 762 places, accessibles à tous les L d'Île-de-France. La situation est appelée à changer, avec l'ouverture prochaine de la bibliothèque centrale de 8 700 m² en construction sur le site de la Ferme de la haute maison.

▪ **Université d'Evry Val d'Essonne**

La bibliothèque universitaire centrale offre 800 places de travail individuelles et 7 salles de travail en groupe. Trois autres bibliothèques sont disponibles : bibliothèque de l'UFR SSG (site Facteur Cheval), bibliothèque de l'IUT sur le site de Brétigny et bibliothèque de l'UFR Sciences et Technologies sur le site de Pelvoux.

▪ **Université de Cergy**

Treize sites de bibliothèques sont à la disposition, sans restriction, des 7 706 étudiants de premier cycle de l'université (et au-delà, tous les étudiants d'Île-de-France étant accueillis) :

- la principale bibliothèque, celle des Cerclades (700 places) ;
- les bibliothèques Les Chênes, Saint-Christophe, Argenteuil, Sarcelles, Saint-Martin, Neuville, pour un total de 700 places supplémentaires ;
- les cinq bibliothèques d'IUFM (316 places).

▪ **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le SCD se déploie sur six sites, d'inégale importance :

- la BU de Saint-Quentin à Guyancourt offre 1 100 places, toutes accessibles aux L ;
- la nouvelle BU sciences de Versailles, ouverte début 2013, dispose de 397 places ;
- les autres bibliothèques sont de petites unités : Mantes (76 places), Vélizy (55 places), Rambouillet (50 places), accessibles aux étudiants des IUT. La situation la plus critique est celle de la bibliothèque de médecine de Boulogne, 32 places seulement. On compte également 18 bibliothèques associées, essentiellement des bibliothèques de laboratoires ou de centres de recherche.

Globalement, la situation dans cette université peut être considérée aujourd'hui comme satisfaisante : les 5 723 étudiants de premier cycle sur le campus de Saint-Quentin, santé incluse, ont une bibliothèque de 1 100 places, soit un ratio d'une place pour 5,2 étudiants ; à Versailles, les 2 159 étudiants de premier cycle bénéficient de 397 places, soit un ratio de 5,4.

2.3. Les bibliothèques de grands établissements

Nous excluons d'emblée les bibliothèques qui ne sont pas accessibles aux étudiants du 1^{er} cycle, celles qui ne les admettent que dans le cadre d'une accréditation temporaire dans le cadre d'un travail de recherche, et celles qui n'acceptent que les étudiants inscrits dans leur établissement⁹. Cela conduit à retirer de notre liste : l'Académie nationale de médecine, la bibliothèque byzantine, le Collège de France, le CNAM, l'École nationale des Chartes, les bibliothèques de l'École normale supérieure (Ulm et Cachan), l'École pratique des hautes études, Sciences Po, l'Institut, l'INHA, la bibliothèque de l'Observatoire, la bibliothèque littéraire Jacques Doucet, la Maison des sciences de l'homme, la bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle (seule la médiathèque est libre d'accès, la salle de lecture n'accepte les étudiants qu'à partir de la licence).

Il reste donc :

1) avec des réserves :

- l'université Paris Dauphine : 620 places pour la bibliothèque d'étude, mais accessibles seulement aux étudiants de Dauphine dès le L1. Les extérieurs sont admis à partir du L3 ;

2) sans restrictions particulières :

- la bibliothèque Mazarine, ouverte à tous (sur inscription) : 140 places, dont 20 réservées à la consultation des documents anciens et précieux ; 28 places sont équipées de prises électriques ; la salle, équipée en Wifi, comprend également 11 postes informatiques publics.

- la bibliothèque du Musée du quai Branly : sur les quatre espaces documentaires, deux sont assez largement accessibles, le salon Jacques Kerchache, ouvert à tous, et la médiathèque d'étude et de recherche, sur inscription et sans condition de niveau ; elle offre 288 places.

2.4. Les autres bibliothèques de l'Enseignement supérieur

On peut ranger dans cette catégorie, pour la région Île-de-France, essentiellement les écoles d'ingénieurs (Supélec, Supméca) non intégrées aux universités, publiques ou privées, de grandes écoles comme l'ENSEA, l'ENSIIE, l'IAE, les écoles de commerce, de gestion, de comptabilité, établissements privés ou consulaires, etc. Du point de vue documentaire, comme nous l'avons vu plus haut, les besoins sont généralement satisfaits par l'offre interne.

⁹ Pour ces derniers, cependant, les places accessibles aux étudiants de L de l'établissement doivent être prises en compte dans une estimation globale. Mais elles ne peuvent s'ajouter au nombre des places disponibles théoriquement pour *tous* les étudiants de L de Paris et d'Île-de-France et ne sont pas retenues, pour cette raison, dans le dénombrement de ces places, objet de notre étude.

2.5. Les bibliothèques d'enseignement supérieur relevant d'autres tutelles

Il faut mentionner tout d'abord d'autres bibliothèques de grandes écoles : bibliothèque centrale du Service de santé des armées au Val-de-Grâce (accès sur autorisation), bibliothèques de Polytechnique, des Mines ou des Ponts et chaussées, destinées aux élèves.

Viennent ensuite les facultés privées, les écoles juridiques et administratives, les écoles supérieures artistiques et culturelles, dont celles relevant de la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (12 876 élèves en Île-de-France en 2011-2012, répartis dans 17 écoles), les écoles paramédicales et sociales, les préparations intégrées. Nous disposons de données chiffrées pour les écoles sous tutelle du MCC (écoles d'architecture et de paysage, arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine, cinéma et audiovisuel), mais sans détail sur les ressources documentaires¹⁰.

Les principaux établissements sont : pour les arts plastiques, l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts décoratifs ; pour le patrimoine, l'INP et l'École du Louvre ; pour la musique et la danse, les deux conservatoires nationaux supérieurs (musique et danse, art dramatique) et l'école de danse de l'Opéra de Paris ; pour le cinéma et l'audiovisuel, la Fémis et l'Ina-SUP. Aucun de ces établissements n'ouvre les portes de sa bibliothèque ou de son centre de documentation à l'extérieur. Même la médiathèque de l'ENSBA n'inscrit les personnes extérieures à l'école que sur justification de recherche.

2.6. Récapitulatif

Le nombre de places assises disponibles dans les bibliothèques universitaires et interuniversitaires de Paris et d'Île-de-France pour les étudiants inscrits dans les universités publiques parisiennes et franciliennes en 2010 (date des dernières données disponibles de l'ESGBU) peut être estimé à 30 996¹¹. Le public étudiant, pour l'ensemble du LMD, théoriquement admissible est de 362 778, soit un ratio **d'une place pour 11,70 étudiants**, en prenant comme référence l'ESGBU 2010. Sur la base des données que nous avons recueillies début 2013 auprès des établissements, le nombre de places disponibles serait en fait aujourd'hui de 29 379. La différence étant minime, le ratio de 12,32 est cependant encore moins favorable.

Nous verrons en détail au chapitre 4 comment les étudiants de L sont accueillis dans les établissements, en commençant par les bibliothèques interuniversitaires et les grands établissements.

Les évolutions attendues de l'ouverture du Campus Condorcet seront traitées plus loin, au chapitre 6.

¹⁰ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/L-enseignement-superieur-Culture/L-enseignement-superieur-Culture-nouvelle-edition>

¹¹ CTLes (5 places assises) non inclus.

*Le tableau récapitulatif de l'ESGBU ci-dessous est donné à titre indicatif. Il correspond à une situation fixée en 2009-2010. Pour la suite de nos calculs et estimations, le tableau de référence est le tableau n° 9, **Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L – sans les « niches »**, infra.*

Tableau 5 – Places en bibliothèques du MESR (ESGBU 2010)

Bibliothèques universitaires		
Établissement	SURFACE HO (m²)	PLACES ASSISES
PARIS 1	4 140	658
PARIS 2	1 740	212
PARIS 3	4 347	1 036
PARIS 4	7 610	639
PARIS 5	8 721	1 746
PARIS 6	16 759	2 589
PARIS 7	15 571	2 588
PARIS 8	15 430	1 500
PARIS-DAUPHINE	4 721	750
PARIS 10	19 273	1 657
PARIS 11	18 401	1 842
PARIS 12	14 115	2 571
PARIS 13	9 638	1 176
MARNE-LA-VALLÉE	4 695	759
ÉVRY-VAL D'ESSONNE	6 500	760
CERGY-PONTOISE	14 674	1 788
VERSAILLES-ST-QUENTIN	9 187	1 451
Total BU Île-de-France	175 522	23 722
Bibliothèques interuniversitaires		
SORBONNE	10 813	664
CUJAS	7 400	595
SAINTE-GENEVIÈVE	16 320	810
SAINTE-BARBE	5 430	800
BIU MÉDECINE	6 300	270
BIU PHARMACIE	2 416	205
BDIC	13 171	125
BULAC	4 035	284
Total BIU Île-de-France	65 885	3 753
Total Île-de-France BU / BIU	241 407	27 475
CTLES *	7 153	5
Total France BU / BIU *	1 101 003	128 350
Grands établissements		
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE	-	12
BYZANTINE	318	32
COLLÈGE DE FRANCE	2 000	56
CNAM	2 260	137
ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES	732	60
ENS CACHAN	1 608	170

ENS ULM	7 592	433
EPHE	1 212	28
FNSP	5 400	878
INSTITUT DE FRANCE	-	80
INHA	4 498	130
INRP	3 716	140
LITTÉRAIRE JACQUES DOUCET	-	16
MSH	1 997	120
MAZARINE	540	140
MUSÉE DU QUAI BRANLY	3 100	288
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	12 843	324
OBSERVATOIRE	1 474	47
Total Grands établissements	49 290	3 521
Total Ile-de-France hors CTLes	108 175	30 996
Total Ile-de-France	115 328	31 001

3. L'offre de places hors établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

3.1. La Bibliothèque nationale de France

Conçu dès l'origine comme un élément novateur du projet de la BnF, le Haut-de-jardin du site Tolbiac (bibliothèque François Mitterrand) accueille tout lecteur à partir de 16 ans. Toutes les autres salles de lecture de la bibliothèque, sur le site Tolbiac comme dans le quadrilatère Richelieu, ne sont accessibles que sur accréditation et ne sont pas ouvertes en principe aux étudiants de L. L'accès est donc libre, mais payant (3,50 € pour une journée, carte annuelle de 38 € tarif réduit 20 €), mais de nombreuses exonérations sont accordées et, en outre, l'accès est désormais gratuit chaque jour à partir de 17 heures.

Le Haut-de-jardin comprend dix salles de lecture, regroupées en 6 départements : Philosophie, histoire, sciences de l'homme ; Droit, économie, politique ; Langues, littérature et arts ; Sciences et techniques ; Audiovisuel ; Recherche bibliographique. Le département Langues, littérature et arts intègre une salle destinée aux consultations du fonds de littérature pour la jeunesse de l'association La Joie par les livres, aujourd'hui intégrée à la BnF.

En 2013, le Haut-de-jardin met à disposition un total de 1 629 places, dont 1447 sur table. Une réforme en cours doit porter le nombre total à 1 782. Cependant, sur le total, le nombre de places de travail sur table diminuera de 50, le gain total se faisant essentiellement au profit de fauteuils, places audiovisuelles et places en salles de groupe.

Dans le fonctionnement actuel, les lecteurs peuvent choisir librement la salle où ils désirent travailler. De fait, certaines salles sont vite saturées, tandis que d'autres ont des places disponibles toute la journée. Cependant, la saturation n'est pas strictement liée à la discipline des lecteurs mais plutôt, comme on le voit à la Bpi, à des formes de dilections et de préférences contre lesquelles la bibliothèque dispose de peu de moyens de régulation.

La fréquentation est en baisse régulière depuis plusieurs années et la direction de la bibliothèque compte sur la réforme en cours, qui comprend des travaux de réaménagement des espaces, pour insuffler une nouvelle dynamique à l'ensemble du Haut-de-jardin.

En 2011, le total des entrées dans les salles du haut-de-jardin¹² s'est élevé à 536 518, dont 448 107 avec cartes annuelles. **Sur le total des entrées avec cartes, 213 967, soit 45,5 % étaient le fait d'étudiants en licence.**

¹² Les entrées sont comptabilisées par des portillons électroniques.

Les 17 603 étudiants en L détenteurs d'une carte annuelle représentent 43,5 % du total des lecteurs avec carte. Ils représentent d'autre part 63,1 % de l'ensemble du public étudiant de l'établissement, incluant étudiants de master et doctorants.

En d'autres termes, les étudiants du 1^{er} cycle représentent près de la moitié du public régulier de cette bibliothèque à vocation non universitaire. Bien que la part des étudiants dans l'ensemble du public du Haut-de-jardin ait tendance à baisser (elle dépassait encore 75 % en 2009 et est descendue à 68,9 % en 2009), le poids des étudiants de L, admis sans formalités, est quasiment constant depuis plusieurs années et l'ouverture de la bibliothèque des Grands Moulins (Paris Diderot) ne l'a pas modifiée.

44,9 % de ces lecteurs inscrits en L résident à Paris et 38,2 % dans les trois départements de Petite couronne.

On notera pour finir qu'une enquête récente menée avec l'ENS de Lyon a permis de mieux cerner les motivations des lycéens qui fréquentent le lieu – ils représentent 7 % de son public. « Ils y trouvent un contexte favorable au travail, loin de la pression constante du téléphone et de l'Internet. Ils choisissent la BnF plutôt qu'une autre bibliothèque car elle est perçue comme une institution prestigieuse. En opposition au CDI de leur établissement, qui est le lieu de l'école, la BnF représente un premier pas dans l'univers convoité des étudiants. »¹³

3.2. La Bibliothèque publique d'information

Établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, la Bpi est une bibliothèque publique, gratuite, ouverte à tous et ne nécessitant pas d'inscription préalable ; en pratique, les moins de seize ans ne sont pas admis. Même si la fréquentation baisse régulièrement depuis 2003 (en 2003, moyenne de 6 162 entrées quotidiennes ; en 2009, de 4 953 ; soit une diminution de 20% en six ans), la bibliothèque continue d'attirer un public très nombreux que ne décourage pas une file d'attente parfois considérable, c'est d'ailleurs la bibliothèque publique la plus fréquentée de France.

Pour compenser l'absence de données statistiques exploitables sur les catégories d'utilisateurs (les seules données enregistrées étant globales : entrées, nombre de présents, sessions ouvertes sur des postes, etc.), le service Études et recherche de la bibliothèque réalise régulièrement des études de publics (sondages ou enquêtes qualitatives) qui permettent de mieux connaître les usagers de cette bibliothèque très atypique dans le paysage documentaire français. A cet égard, il faut souligner l'intérêt de l'enquête « Les publics étudiants à la Bpi » menée en 2010, dont la restitution en trois parties est disponible sur le site Internet de l'établissement.¹⁴ Ce travail très approfondi est aussi une source d'informations précieuse sur les pratiques des étudiants en bibliothèque. Une partie est consacrée spécifiquement aux

¹³ Sylvie Lisiecki, « Quand les lycéens poussent la porte de la BnF », *Chroniques de la BnF*, n° 65, p.19

¹⁴ Les publics étudiants à la BPI, synthèse de l'enquête menée au printemps 2010, par Philippe Galanopoulos. Bibliothèque publique d'information, Service Etudes et recherche, septembre 2010. En ligne : http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/Etudes%20et%20recherche/Publics_etudiants_Partie1.pdf (La synthèse est proposée en trois fichiers distincts, successivement Partie 1, 2 et 3).

étudiants de première année d'études médicales (le PCEM 1 en 2010, aujourd'hui PACES), sur laquelle nous reviendrons au chapitre 4.2.

Toutes ces enquêtes montrent que le public de la Bpi est constitué en majorité par des étudiants : ceux-ci représentaient 70% des usagers en 2006 et encore 65% en 2010. La baisse de la fréquentation étudiante a surtout profité aux actifs occupés (18% en 2009), ainsi qu'aux personnes à la recherche d'un emploi (8% en 2009). Parmi les étudiants utilisateurs de la bibliothèque, 25 % ne fréquentent qu'elle et 49 % sont des L.

La bibliothèque offre actuellement 1 814 places de travail (tables ou fauteuils), auxquelles il faut ajouter : 578 places équipées (postes multimédia, visionneuses, télévisions du monde, autoformation...), ainsi qu'un salon graphique de 10 places et 5 loges pour les déficients visuels. Cependant, le nombre le plus souvent utilisé pour mesurer la capacité d'accueil de la bibliothèque est la jauge de sécurité, fixée à 2 234 usagers présents¹⁵. En effet, compte tenu de la saturation de la bibliothèque plusieurs fois dans la semaine, lorsque les places assises « normales » sont toutes prises, les usagers se rabattent sur les places équipées (lorsque le personnel les y autorise) ou travaillent...par terre. La jauge devient dans ces circonstances le seul indicateur fiable.

3.3. La bibliothèque des sciences et de l'industrie

Ouverte en 1985, la bibliothèque des sciences de l'industrie (nouveau nom) de la Médiathèque de la Cité des sciences, est un des éléments de l'établissement public Uniscience, réunissant la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte, placé sous la co-tutelle du ministère de la Culture et du ministère chargé de la Recherche. Par ses collections documentaires spécialisées, dont une partie revêt un caractère patrimonial, la bibliothèque participe à la mission nationale de diffusion de la culture scientifique et technique confiée à l'établissement. Elle offre environ 1 066 places assises, accessibles librement, dont 386 sont des places dédiées à la consultation de médias ou aux services (Cité des métiers et Cité de la santé), ce qui ramène le nombre de places de travail à 680. Le prêt à domicile et quelques autres services, tels que l'utilisation des postes d'accès à Internet, sont subordonnés à une inscription payante¹⁶.

La bibliothèque n'a pas réalisé d'étude détaillée récente sur les publics avec ventilation par CSP et la fréquentation étudiante ne peut être appréciée que de façon générale. Sur les 480 000 entrées enregistrées en 2011 (265 445 pour la bibliothèque, 71 007 pour le Carrefour numérique et 143 754 pour la Cité des métiers, ensemble de services autour des qualifications, de l'emploi et de l'autoformation dont le succès s'est consolidé au fil des années), les étudiants de premier cycle sont nombreux : en 2004, une étude de la société Kynos pointait deux facteurs déterminants de fréquentation :

- le facteur de proximité, 56 % des lecteurs provenant de Paris ou des communes limitrophes de Seine Saint-Denis ;

¹⁵ Soit un chiffre similaire, après les travaux de 1997-2000, à celui prévu à l'origine.

¹⁶ L'établissement est équipé de spots Wifi et les lecteurs peuvent donc accéder à Internet via leurs terminaux mobiles, ordinateur, tablette ou smartphone

- le déterminant scolaire et universitaire 26,7 % des lecteurs étaient en 2004 des collégiens ou lycéens, 38,9 % étudiants à l'université.

Les responsables de la bibliothèque confirment cette présence, en particulier des étudiants du premier cycle et des filières courtes. Les collections de niveau recherche, en revanche, sont très peu utilisées. De fait, cette bibliothèque, pour laquelle la direction d'Universcience envisage des évolutions de fond, sert pour une minorité importante de son public régulier de substitut de bibliothèque de quartier (prêt à domicile) ou de bibliothèque universitaire de premier cycle (places de travail). En 2012, à la demande de la direction de l'établissement public, une étude a été menée conjointement par l'Inspection générale des affaires culturelles et l'Inspection générale des bibliothèques sur la situation et le devenir de cette bibliothèque.

3.4. La Cité de l'architecture et du patrimoine

Établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de la Culture, la Cité de l'architecture et du patrimoine comprend une bibliothèque, rattachée dès 2004 à l'Institut français d'architecture, dont elle a repris une grande partie des collections. Les 115 places assises sont en principe accessibles à tous, sans inscription préalable. Cependant, l'établissement n'autorise l'entrée que sur justificatif de recherche dans les domaines couverts par les collections. Il est contraint, en effet, par sa capacité limitée et refuse l'entrée aux élèves des lycées et écoles d'infirmières du quartier, attirés par ces places de travail.

3.5. La Cité de la musique

De même statut que le précédent, cet établissement, qui propose de nombreuses ressources documentaires professionnelles sur place et en ligne, offre également, depuis 2005, une médiathèque spécialisée dont l'accès est libre et gratuit, avec plus de 100 places assises.

3.6. Les bibliothèques municipales parisiennes

D'accès libre et gratuit, les bibliothèques municipales parisiennes comprennent deux catégories d'établissements.

3.6.1. *Les bibliothèques de quartier*

Elles sont au nombre de 56 (début 2013) et leur surface s'échelonne de 100 à 4 200 m². Ces établissements connaissent un succès toujours croissant : malgré un tassement des inscriptions, les prêts à domicile ont dépassé les 14 millions en 2012. La mairie, qui a entrepris un effort important de remise à niveau et de constructions depuis 2001, continue d'investir dans des projets de nouveaux équipements : quatre nouvelles bibliothèques sont programmées d'ici 2016 : Halle Pajol et Porte Montmartre (1 000 m² chacune, 18^{ème} arrondissement), Canopée des Halles (1 000 m²), Hôpital Saint-Lazare (3 000 m²) ; et d'autres sont en projet. Le nombre de places de consultation varie évidemment selon la surface des équipements, de quelques unes à plus d'une centaine : 318 à Marguerite Duras (20^{ème} arrondissement), 213 à Jean-Pierre Melville (13^{ème}), 165 à Marguerite Yourcenar (15^{ème}).

Mais ces établissements ne sont pas des bibliothèques d'étude et plus de la moitié des 4 485 places assises disponibles sont, soit des places de lecture en fauteuil, soit des places pour les enfants dans les bibliothèques ou les sections jeunesse.

Au total, les étudiants peuvent compter en théorie sur un peu plus de 2 200 places de lecture ou de travail sur table, réparties dans tout Paris. Ces places peuvent, pour travailler, offrir un confort très variable. Cependant, les grandes bibliothèques les plus récentes intègrent des salles d'étude silencieuses ou des salles de travail en groupe, ce service étant systématisé dans tous les nouveaux projets en cours. L'offre est donc réelle. Mais les étudiants n'ont dans ces établissements aucune priorité, ils n'y sont d'ailleurs pas toujours bien accueillis. Dans les plus petits équipements, l'atmosphère bruyante et la priorité donnée par les bibliothécaires au public scolaire chasse les étudiants. D'autre part, les besoins spécifiques des étudiants ne sont pas pris en compte dans les politiques documentaires, dans une démarche d'ailleurs volontaire, pour éviter toute spécialisation de collections dont l'objectif doit rester encyclopédique et généraliste.

La mairie annonce une étude sur les pratiques et attentes du public étudiant dans les bibliothèques, menée par le Bureau des temps. En attendant les résultats de cette étude, les seuls indicateurs utilisables sont les statistiques d'inscrits mais, sur la présence des étudiants, ces données n'apportent rien, la grande majorité des usages étudiants étant des « fréquentants » non inscrits.

3.6.2. *Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées*

Elles sont au nombre de neuf : bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP, consacrée à l'histoire de la capitale, dans tous ses aspects, y compris l'histoire littéraire et artistique) ; Bibliothèque de l'hôtel de ville (BHdV, ex Bibliothèque administrative, documentation administrative et juridique) ; bibliothèque Forney (arts décoratifs et arts appliqués) ; Médiathèque musicale de Paris ; bibliothèque des littératures policières ; bibliothèque Marguerite Durand (histoire des femmes et du féminisme) ; bibliothèque du tourisme et des voyages ; centre de documentation des métiers du livre ; bibliothèque du cinéma François Truffaut. Cette dernière, ainsi que la bibliothèque Forney, prêtent à domicile une partie de leurs collections ; les autres sont réservées à la consultation sur place. Toutes sont d'accès libre et gratuit, comme leurs homologues de quartier.

Sur les 566 places de lecture disponibles, certaines sont fréquentées sans difficulté – et même plébiscitées – par les étudiants du 1^{er} cycle. C'est le cas en particulier de Forney et de François Truffaut, dont les salles sont prises d'assaut. Les deux autres grandes bibliothèques patrimoniales, BHVP et BHdV, accueillent moins volontiers les étudiants de premier cycle, au nom de la primauté des chercheurs, mais ne les refusent pas. L'offre des autres bibliothèques est quantitativement marginale.

Tableau 6 – Les bibliothèques municipales parisiennes

arrt	BIBLIOTHEQUE	TOTAL		TOTAL
		Places de	autres	
		consultation	places	
14	AIME CESAIRE	41	22	63
7	AMELIE	38	23	61
6	ANDRE MALRAUX	87	38	125
17	BATIGNOLLES	24	29	53
4	BAUDOYER	31	23	54
15	BEAUGRENELLE	101	57	158
19	<i>BENJAMIN RABIER</i>	25	20	45
5	BUFFON	71	46	117
9	CHAPTAL	29	98	127
2	CHARLOTTE DELBO	28	30	58
10	CHATEAU D'EAU	38	14	52
18	CLIGNANCOURT	64	52	116
17	COLETTE VIVIER	32	5	37
8	<i>COURCELLES</i>	10	16	26
20	COURONNES	44	36	80
19	<i>CRIMEE</i>	22	16	38
12	<i>DIDEROT</i>	8	26	34
9	DROUOT	27	11	38
17	EDMOND ROSTAND	100	34	134
8	EUROPE	22	20	42
11	FAIDHERBE	79	20	99
19	FESSART	16	15	31
19	CLAUDE LEVI-STRAUSS	80	-	80
10	FRANCOIS VILLON	32	30	62
14	GEORGES BRASSENS	65	64	129
16	GERMAINE TILLION	47	41	88
13	GLACIERE	51	55	106
18	GOUTTE D'OR	46	49	95
15	<i>GUTENBERG</i>	23	25	48
12	HELENE BERR	80	78	158
19	<i>HERGE</i>	50	16	66
5	<i>HEURE JOYEUSE</i>	32	14	46
4	<i>ISLE SAINT-LOUIS</i>	7	20	27
13	ITALIE	51	39	90
13	JEAN-PIERRE MELVILLE	148	65	213
1	LA FONTAINE (fermée en 2010)	-	-	-
10	LANCRY	43	21	64
20	LOUISE MICHEL	16	42	58
1	LOUVRE	8	2	10
3	MARGUERITE AUDOUX	40	42	82
20	MARGUERITE DURAS	168	150	318
15	MARGUERITE YOURCENAR	61	104	165
18	MAURICE GENEVOIX	24	6	30
20	<i>MORTIER</i>	20	6	26
5	MOUFFETARD	71	85	156

16	MUSSET	-	6	6
11	PARMENTIER	42	31	73
19	PLACE DES FETES	36	62	98
18	PORTE MONTMARTRE	25	26	51
5	RAINER MARIA RILKE	74	61	135
12	SAINT-ELOI	27	23	50
20	SAINT-FARGEAU O. WILDE	24	5	29
7	SAINT-SIMON	25	19	44
20	SORBIER	50	14	64
9	VALEYRE	45	27	72
14	VANDAMME	29	32	61
15	VAUGIRARD	54	14	68
	TOTAL	2 531	1 925	4 456

Tableau 7 – Les bibliothèques municipales spécialisées parisiennes

bibliothèques spécialisées	Nbre de places
BHdV	100
BHVP	104
Bilipo	22
BMD	27
BTV	12
CDML	18
Forney	186
MMP	29
Truffaut	68
Total	566

Au total, en ne retenant que les places de lecture sur table des bibliothèques de quartier destinées aux adultes (1 576 sur 1 925, après soustraction des places des bibliothèques pour la jeunesse, en italiques dans le tableau) et les 566 places des bibliothèques spécialisées, c'est un total de 2 142 places municipales dans Paris intra-muros que les étudiants peuvent utiliser selon leurs besoins et leurs lieux de résidence, un peu comme une « réserve » et bien entendu sans préjudice du partage avec les autres utilisateurs.

3.7. Les bibliothèques municipales de proche banlieue

La fréquentation par les étudiants, pour leur travail, des bibliothèques municipales ou intercommunales de la périphérie peut s'analyser comme celle des bibliothèques parisiennes : proximité, pour les établissements proches de leur domicile ou de l'implantation universitaire (faculté ou institut, résidence ou restaurant universitaire) ; opportunité, pour les bibliothèques situées sur le trajet domicile-cours et commodément accessibles. On se trouve donc devant le même phénomène de « réserve » qu'à Paris intra-muros. La difficulté est ici de délimiter le périmètre de l'offre.

▪ **Petite couronne et villes universitaires de Grande Couronne**

Dans cette hypothèse, on prend l'ensemble des bibliothèques des trois départements de la Petite Couronne : 92, 93 et 94, en leur ajoutant les villes des quatre autres départements franciliens sur le territoire desquelles (ou à proximité desquelles) sont implantés des sites universitaires. Pour la Petite couronne, l'Observatoire de la lecture publique, enquête statistique annuelle du service du livre et de la lecture au ministère de la Culture et de la Communication, donne pour 2010 un total brut de 15 092 places assises¹⁷. Après correction, c'est-à-dire en extrapolant les données disponibles pour estimer le nombre de places dans les bibliothèques n'ayant pas renseigné cet item, c'est un parc théorique estimé à 17 000 places qui est proposé. Cependant, comme à Paris intra muros, beaucoup de ces places ne sont pas des places de travail pour des étudiants : sections jeunesse, fauteuils et chauffeuses, etc. Nous proposons donc de pondérer en prenant Paris comme référence, c'est-à-dire en ne retenant que 50 % de places disponibles, soit environ **8 500 places**.

▪ **Communes limitrophes de Paris**

Dans cette deuxième hypothèse, on ne retient que les communes limitrophes de la capitale, dans le seul dessein d'élargir un peu le périmètre géographique de départ, sachant combien ces communes sont aujourd'hui – en dépit du boulevard périphérique – proches de Paris, en particulier sur le plan des transports collectifs (métro, tramway et bus) ou individuels (Vélib ou Autolib). On obtient 25 communes et une offre théorique de 4 923 places, à pondérer de la même façon que précédemment, ce qui aboutit à environ 2 450 places.

▪ **Villes ou « zones » universitaires**

Cette troisième hypothèse ne retient que les villes franciliennes où il y a une implantation universitaire. Elle est paradoxalement plus fragile que les deux autres. En effet, les étudiants qui fréquentent les universités implantées dans ces villes, quand ils n'utilisent pas leurs BU, privilégieront les bibliothèques municipales proches de leur domicile et de leur trajet. Or, même pour ceux qui sont en résidence universitaire, il n'y a que rarement corrélation géographique entre la résidence de l'étudiant et le lieu de ses cours, la bibliothèque municipale utilisée peut donc être très éloignée de l'université. Cependant, il est peut être prudent de tenir compte de l'attractivité propre de certains équipements municipaux proches de l'université, qui pourront être préférés à la BU :

- Pour Paris 8, la médiathèque centre-ville de Saint-Denis (plus de 200 places, dont 80 sur table).

- Pour Paris 10 (Paris Ouest Nanterre La Défense), les équipements municipaux de Nanterre et, dans un cercle plus large, Puteaux, Courbevoie, Suresnes (450 places), Reuil-Malmaison (300 places) ; la ville de La Garenne-Colombes (23 000 habitants) avait pris l'initiative d'ouvrir tous les jours jusqu'à 23 h, dimanche compris, une partie de la médiathèque

¹⁷ Ce nombre n'est qu'indicatif : 10 communes et le réseau intercommunal de Plaine commune (9 communes) n'ont pas renseigné cette question de l'enquête. Cela représente 18,6 % des 107 communes du territoire. Nous proposons donc d'appliquer arbitrairement une correction de 18,6 % au résultat brut, soit 17 047.

municipale, inaugurée en décembre 2011, pour accueillir écoliers, collégiens, lycéens et étudiants dans un espace de travail réservé ; mais l'équipement ayant été très vite plébiscité par les étudiants de l'université de Nanterre, l'entrée de ces salles de travail est désormais réservé aux habitants de la commune inscrits à la médiathèque¹⁸.

- Pour Paris 11 Orsay, pas d'offre significative proche hors de celle de Sceaux, modeste ; il est difficile de savoir si les étudiants en médecine et en pharmacie du Kremlin-Bicêtre, de Clamart et de Châtenay-Malabry fréquentent les BM de ces villes.

- Pour Paris 12 Créteil, les implantations universitaires sont assez éloignées de la bibliothèque municipale actuelle, mais aussi de la future médiathèque de 6 500 m², qui offrira près de 500 places ; l'offre voisine de Maisons-Alfort et Alfortville n'est pas à négliger.

- Pour Paris 13, il n'y a pas d'offre importante à Villetaneuse ; en revanche, la bibliothèque de Bobigny peut être retenue.

- Pour Marne-la-Vallée, pas d'offre municipale significative à l'exception, notable, de la bibliothèque du Val d'Europe.

- Pour Cergy-Pontoise, le réseau municipal est performant et comprend une bibliothèque fréquentée par les étudiants, la BEI, bibliothèque d'étude et d'information.

- Pour Evry, l'offre importante la plus proche est celle de la bibliothèque de l'Agora d'Evry.

- Enfin, pour Saint-Quentin en Yvelines, il n'y pas d'offre importante en dehors de Versailles et de Trappes, mais, s'agissant des étudiants en médecine de Boulogne-sur-Seine, on peut faire la même remarque pour les étudiants en médecine que dans le cas de Paris 11 : la bibliothèque Landowski de Boulogne offre plus de 200 places de travail.

La ville de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine, 23 000 habitants) a pris l'initiative d'ouvrir tous les jours, dimanche compris, une partie des espaces de la médiathèque municipale.

3.8. Les autres bibliothèques (les « niches »)

Ces autres bibliothèques sont celles que les rapporteurs ont pu identifier¹⁹ et qui ne ressortissent à aucune des catégories présentées dans les chapitres précédents. Il s'agit, sauf exception, de bibliothèques ou de centres de documentation, publics ou privés, qui offrent un nombre globalement limité de places assises, même si leur addition aboutit à un total loin d'être insignifiant au regard des besoins. Leurs horaires sont généralement réduits, l'ouverture en soirée ou le week-end, exceptionnelle. Ils sont majoritairement situés dans des

¹⁸ Voir *Livres Hebdo*, n° 937, 18 janvier 2013, p.44.

¹⁹ Pour ce faire a été utilisée la dernière édition de Papyrus : répertoire de bibliothèques, archives et centres de documentation, 1999/Ed. Pages inédites, qui recensait à l'époque plus de 750 institutions à Paris (mais en comptabilisant comme autant d'entités les bibliothèques municipales, les départements de la BnF, ou les services de la Bpi) ; à cette date, étaient répertoriées 115 « niches » représentant 523 places, toutes d'étant pas explicitement comptabilisées.

arrondissements qui, traditionnellement, ne sont pas considérés comme fréquentés par les étudiants.

Au dire même de leurs responsables, et quand bien même il leur arrive d'ores et déjà de recevoir des étudiants n'utilisant pas leurs collections, un afflux étudiantin serait difficilement gérable, ce d'autant plus que sont accueillies prioritairement les personnes intéressées par les spécificités de leurs fonds documentaires. Si tel était le cas, ces bibliothèques ne rempliraient plus leur mission principale, comme la promotion d'une langue, d'un pays, d'une culture, pour les centres culturels étrangers. A preuve l'expérimentation tentée en 2003 par le centre de ressources de l'Alliance française (120 places dont 30 équipées d'ordinateurs et 10 pour l'audiovisuel) d'ouverture aux publics extérieurs, rapidement stoppée devant la sur-fréquentation qui s'opérait au détriment des quelque 2 200 étudiants inscrits auprès de cette institution.

Parfois même, ces bibliothèques ont adopté un système de contingentement pour limiter ce qui semble perçu comme un risque de préemption des espaces par les étudiants au désavantage d'autres catégories de publics : ainsi de la bibliothèque des arts décoratifs qui, sur un total de 100 places, en réserve 10 aux étudiants. D'autres ne sont accessibles, pour les étudiants de L, que sur justification d'une recherche, à titre dérogatoire, à l'instar de la bibliothèque du Saulchoir (60 places) dans le cadre d'études portant sur la philosophie médiévale.

Pour l'ensemble de ces raisons, ces bibliothèques peuvent, sans connotation péjorative et sous l'angle de la présente étude, être qualifiées de « niches ». Pour autant, il convient de ne pas les négliger : parfois bien repérées par les étudiants (comme la bibliothèque de l'APHP pour les étudiants de santé), elles représentent de facto une alternative aux bibliothèques saturées de la capitale, mais en aucun cas une solution autre que marginale et quasi confidentielle.

Tableau 8 – Les « niches »

Bibliothèque/centre documentaire	Arrdt	Nbre de places (dt équipées)	Horaires/fermetures
Académie des Sciences d'outre-mer	16	10	lun.- ven. 14h-18h/ vacances universitaires
Archives de Paris	19	60	lun. 13h30-17h30, mar. - ven. 9h30/ semaine du 15 août, Noël
Assistance publique des hôpitaux de Paris	13	33 (12)	lun. -ven. 8h30-18h, sam. 9h15-12h45/ veilles de fêtes et vacances scolaires
Association culturelle franco-japonaise de Tenri	1	15	lun.-sam. 12h-18h30/ août, du 1er au 10 + sam.
Association de la bibliothèque Tourguenev	5	12	mar., jeu., sam., 15h-19h
Bib. des arts décoratifs	1	10	lun. 13h-19h, mar. 10h-19h, mer.-ven. 10h-18h/ Noël, août
Bib. du centre Medem-Arbeter	10	30	lun.-sam. 14h30-17h30/ vacances scolaires
Bib. Medem/ Maison de la culture yiddish	10	16	lun., mar., jeu. 13h30-17h30, mer., sam. 14h-17h/ 3 semaines en août et fêtes
Bib. arménienne de la fondation Nubar	16	8	lun., mar., jeu., ven., 10h-12h, 14h-18h/ août, fêtes et jours spécifiques
Bib. sanitaire et sociale de la Ville de Paris	12	30	mar. 10h-17h, mer., ven. 14h-17h, jeu. 14h-19h/ horaires réduits en juillet et août
Centre culturel algérien	15	40	lun.-sam. 9h-17h/ août, vacances scolaires
Centre culturel coréen	16	16	lun.-ven. 9h30-18h, sauf jeu. 9h30-20h/ jours fériés
Centre Calouste Gulbenkian	7	16	lun., mer., ven., 10h-17h, mar., jeu., 10h-18h/ 15 juillet-fin août
Centre de recherche sur les monuments historiques	16	10	lun.-ven. 10h-12h30, 14h-18 h/ ?
Centre de ressources sur les métiers d'art	12	16	1 espace 9h-18h, 2ème espace mar. 14h-18h/ 1ère quinzaine d'août, Noël
Centre d'études, de doc., d'information et d'action sociale	7	14 (4)	lun.-ven. 9h-12h30, 13h30-17h30/ ?
Centre national du cinéma	16	18	
Conseil international des monuments et des sites	15	8	lun. 14h-20h, mar., jeu., ven. 14h-17h/ août, Noël
Documentation française ; bibliothèque centrale	7	76	?
ONU : centre de documentation	15	20	
Total places	-	458	-

Tableau 9– Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L – sans les « niches »

Etablissement	Inscrits L (hors IUT)	Inscrits Santé	Total places	Places L accès libre (hors santé)	Places L accès sous conditions
	187673	34560	44588	33191	4933
Paris 1	21 792	0	841	405	251
Paris 2	7200	0	544	0	544
Paris 3	11297	0	876	714	0
Paris 4	11052	0	642	546	0
Paris 5	8334	10123	1905	1207	223
Paris 6 UPMC	11564	7187	2635	1675	0
Paris 7	12055	5914	2427	1384	0
Paris 8	14 153	0	1 500	1 500	0
Paris 10	18564	0	1586	1586	0
Paris 11 Sud	15206	4389	1952	652	500
Paris 12	13 220	2742	2 650	2 152	0
Paris 13	14348	2214	1176	670	506
Marne La Vallée	5860	0	762	762	0
Evry	5564	0	1520	750	0
Cergy	7706	0	1716	1400	0
Versailles Saint-Quentin	6546	1991	1708	1497	0
Sorbonne		0	576	0	576
Cujas		0	619	0	462
Sainte Barbe		0	800	0	800
Sainte Geneviève		0	811	690	96
BIUS			475	0	0
Bulac		0	910	910	0
BDIC		0	125	0	125
Dauphine	3212	0	750	0	750
Mazarine			140	140	0
Quai Branly			288	288	0
BnF HdJ			1447	1447	0
BPI			1381	1381	0
BSI			1	680	0
Cité architecture patrimoine			115	0	115
Cité musique			100	100	100
Bib spécialisées Ville Paris			566	566	0
Bib quartier Ville Paris			2544	1589	0
92,93,94			8500	8500	0

**Tableau 10 - Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L :
ESR seulement**

Etablissement	Inscrits L (hors IUT)	Inscrits Santé	Total places	Places L accès libre (hors santé)	Places L accès sous conditions
	187673	34560	29506	18500	4833
Paris 1	21 792	0	841	405	251
Paris 2	7200	0	544	0	544
Paris 3	11297	0	876	714	0
Paris 4	11052	0	642	546	0
Paris 5	8334	10123	1905	1207	223
Paris 6 UPMC	11564	7187	2635	1675	0
Paris 7	12055	5914	2427	1384	0
Paris 8	14 153	0	1 500	1 500	0
Paris 10	18564	0	1586	1586	0
Paris 11 Sud	15206	4389	1952	652	500
Paris 12	13 220	2742	2 650	2 152	0
Paris 13	14348	2214	1176	670	506
Marne La Vallée	5860	0	762	762	0
Evry	5564	0	1520	750	0
Cergy	7706	0	1716	1400	0
Versailles Saint-Quentin	6546	1991	1708	1497	0
Sorbonne		0	576	0	576
Cujas		0	619	0	462
Sainte Barbe		0	800	0	800
Sainte Geneviève		0	811	690	96
BIUS			475	0	0
Bulac		0	910	910	0
BDIC		0	125	0	125
Dauphine	3212	0	750	0	750

4. Les conditions d'accès pour les étudiants de 1^{er} cycle

L'examen du tableau récapitulatif ci-dessus fait clairement apparaître la difficulté d'analyse de la question posée. En effet, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte et rendent difficile une réponse sûre. Pour appréhender cette complexité, nous proposons d'examiner dans un premier temps les principaux de ces facteurs, avant d'établir des ratios utilisables et de les commenter²⁰.

4.1. Un paysage complexe : établissements accessibles sans conditions, sous conditions, non accessibles

La première discrimination à l'accès est celle opérée par les établissements, de l'ouverture la plus large :

- 1^{er} niveau : bibliothèque accessible à tous les publics, sans conditions, sans contrôle d'accès (« bibliothèque publique ») ;
- 2^{ème} niveau : bibliothèque accessible à tous les publics de la communauté universitaire, sans restriction géographique, disciplinaire ou de niveau LMD ;

A l'ouverture plus ou moins restreinte :

- 3^{ème} niveau : bibliothèque ouverte aux étudiants de la seule université d'appartenance, ou du PRES (ou des universités co-contractantes, pour les BIU) ;
- 4^{ème} niveau : même cadre que pour le 3^{ème} niveau, mais avec une restriction supplémentaire par niveau LMD ou/et par discipline, bibliothèque réservée aux chercheurs.

4.1.1. *Intra muros*

- **Sans conditions**

Sont accessibles aux étudiants de L pour le travail sur place – bibliothèques de santé non incluses²¹ :

²⁰ Le répertoire du site Rue des facs, BouSsole, est d'un précieux recours pour la collecte des informations pratiques (conditions d'accès, horaires) aux bibliothèques universitaires d'Île-de-France : http://www.ruedesfacs.fr/boussole_paris.html

²¹ Pour que cette restriction soit bien comprise, il n'est pas inutile de préciser que ce sont seulement les *places* des bibliothèques médicales et para-médicales qui ne sont pas prises en compte, mais que, bien entendu, les étudiants en santé *ont accès* comme les autres aux bibliothèques de ces deux tableaux. Sur les bibliothèques médicales, voir plus loin, au 4.2.

Tableau 11 - Places libres intra muros ESR + Grands établissements

Nom	Nombre de places	H. d'ouverture	Ouverture dimanche
Sainte Barbe	800	60	Non
Sainte Geneviève	690	72	Non
Censier	714	58	Non
Grands Moulins	1 384	61	Non
Mazarine	140	40	Non
Quai Branly	288	53	Non
Bulac	910	72	Non
Total	4 926		

Tableau 12 - Places libres intra muros tous statuts confondus

Nom	Nombre de places	Heures d'ouverture	Ouverture dimanche
Sainte Barbe	800	60	Non
Sainte Geneviève	690	72	Non
Censier	714	58	Non
Grands Moulins	1 384	61	Non
Mazarine	140	40	Non
Quai Branly	288	53	Non
Bulac	910	72	Non
Cité musique	100	35	Oui
BnF Haut-de-jardin	1 447	56	Oui
BPI	1381	66	Oui
BM Paris quartiers	2 544	-	Non/Oui
BM Paris spécialisées	566	-	Non
Bib sciences et industrie	680	34,5	Oui
Total général	11 644		

▪ **Avec restrictions**

Soit à partir du L2 ou du L3 seulement, soit réservées ou gratuites pour les seuls étudiants des universités cocontractantes ou partenaires, soit restreintes par discipline, soit avec contrôle d'accès – carte d'étudiant, carte professionnelle. Un seul tableau pour cette catégorie : hors MESR, en dehors des bibliothèques accessibles du tableau précédent, il existe très peu de bibliothèques de taille significative accueillant les L avec restrictions.

Tableau 13 - Places restreintes intra muros ESR + Grands établissements

Nom	Nombre de places	H. d'ouverture	Ouverture dimanche
Cujas	462	69	Non
BIUS	470		Non
Sorbonne	576	59	Non
Museum	324	52,5	Non
Paris 1 Tolbiac	405	59	Non
Paris 2	544	69,5	Non
Paris 4	642	61,5	Non
Paris 5 Saints Pères	450	62	Non
Paris 6 sciences	1 706	70	Non
Paris Dauphine	750	63	Non
Total	6 329		

▪ **Non accessibles aux étudiants du premier cycle**

Ne sont pas accessibles aux L, même sous conditions, les bibliothèques suivantes intra muros : bibliothèques de l'INHA, du CNAM, du Collège de France, de Sciences Po, de la Maison des sciences de l'homme, bibliothèques de recherche de la BUPMC (Paris 6), bibliothèque de l'Observatoire, ainsi qu'un certain nombre de bibliothèques de labos de recherche ou d'UFR très spécialisées, dont nous ne donnons pas la liste détaillée ici.

4.1.2. Hors Paris

Tableau 14 – Accès ESR hors Paris

	Nom	Places assises	Observations
Sans restrictions	Paris 5	860	
	Paris 8	1 500	
	Paris 10	1 586	
	Paris 13	670	
	Cergy	1 400	
	Marne-la-Vallée	762	
	Evry	750	
	Versailles Saint-Quentin	1 497	
	Total	9 025	
	Avec restrictions	Paris 11 Sceaux/Orsay	620
Paris 12 Créteil		2 152	Sur inscription, prêt payant aux extérieurs
Paris 13		506	périodes réservées
Total		3 278	
Total général places		12 303	

Le problème ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes. En effet, les bibliothèques des universités franciliennes sont dans l'ensemble plus accessibles que celles de Paris intra muros.

Ne sont pas accessibles aux étudiants du 1^{er} cycle : bibliothèque de l'ENS Cachan, bibliothèque de l'École polytechnique. Pour la BU d'Orsay, nous avons retenu dans la partie « accessibilité restreinte » l'ensemble des places, à cause de la restriction affichée « dans la limite des places disponibles », même si l'ensemble des salles de la bibliothèque semble accessible aux L. Nous n'avons pas inventorié ni retenu les très nombreuses bibliothèques associées d'UFR ou de laboratoires, faute de temps.

4.2. Le cas particulier des étudiants du premier cycle d'études de santé

Selon les données 2011-2012 accessibles dans le RERS 2012 (voir au 1.1, *supra*), les étudiants de la filière santé²² se répartissent de la manière suivante dans les universités franciliennes :

Tableau 15 – Etudiants filière santé 2011-2012

Université	Etudiants	Places bibliothèques médicales	Places bib.médicales accessibles PACES et DFGSM2
Paris V Descartes	10 123	475	423
Paris V Descartes BIUS	-	470	0
Paris VI UPMC	7 187	580	426
Paris VII Diderot	5 914	1043	892
Paris XI Sud	4 889	865	865
Paris Est Créteil	2 742	460	400
Paris XIII Villetaneuse	2 214	506	506
Versailles Saint-Quentin	1 991	1 130	1 100
Total	35 060	5 529	4 612

Nota :

- pour Paris 5, les étudiants de PACES ont également accès à la bibliothèque Saints-Pères sciences, sur le site de la faculté de médecine.

- pour Paris VII, XI, Est Créteil, les étudiants du premier cycle santé peuvent aussi utiliser les bibliothèques pluridisciplinaires du SCD.

- pour Versailles Saint-Quentin, la seule bibliothèque médicale stricto sensu n'est accessible qu'à partir de la 4^{ème} année. Les étudiants de la filière santé, pour le premier cycle, ont accès à toutes les places de la bibliothèque de Guyancourt.

²² Voir en annexe le schéma général d'organisation des études de santé.

En ne retenant que Paris intra muros :

Tableau 16 – Etudiants filière santé 2011-2012 Paris intra muros

Université	Etudiants	Places bibliothèques médicales	Places bib.médicales accessibles PACES et DFGSM2
Paris V Descartes	10 123	475	423
Paris V Descartes BIUS	-	470	0
Paris VI UPMC	7 187	580	426
Paris VII Diderot	5 914	1043	892
Total	23 224	2 568	1 741

Dans tous les cas, les ratios globaux sont dans une fourchette moyenne, entre 1 place pour 8 étudiants et 1 pour 13 (places Paris intra muros accessibles aux PACES et DFGSM2 [PCEM 2]). Cependant, ces moyennes cachent des disparités importantes entre établissements et une situation souvent inconfortable pour les étudiants de première année (PACES, Parcours commun aux études de santé) et de deuxième année du premier cycle.

La situation de Paris V Descartes est assez défavorable. Les quatre bibliothèques médicales du SCD ne totalisent que 510 places (pour 10 000 étudiants, soit une place pour 20 étudiants). Sur cet ensemble, on doit encore retirer les 52 places de la bibliothèque de l'hôpital européen Georges Pompidou, fermées au premier cycle, et les 32 places de la bibliothèque d'odontologie de Montrouge, qui ne desservent que le public de la faculté d'odontologie sur place. La bibliothèque la plus importante, celle de Cochin, qui propose 229 places de travail (+ 12 en carrels et 25 postes informatiques) est complètement saturée depuis la fermeture de la bibliothèque de l'hôpital Necker. Sur ce dernier site, l'ouverture de la nouvelle bibliothèque n'est pas prévue avant 2016-2017. Sur le site Saints-Pères, en revanche, les PACES ont accès aux 347 places de la bibliothèque des sciences. Celle-ci dessert 4 313 étudiants, soit un ratio d'une place pour 12,43 étudiants.

Il faut noter d'autre part que Paris V Descartes est l'université de rattachement de la bibliothèque interuniversitaire de santé. Mais les 470 places offertes par la BIUS sur ses deux sites ne sont accessibles qu'à partir de la 3^{ème} année des études de santé.

Nous avons vu plus haut que la BUPMC, bibliothèque de l'université Pierre et Marie Curie, souffrait elle aussi de la trop faible capacité de ses bibliothèques de médecine, installées dans les enceintes d'ensembles hospitaliers, à La Pitié et à Saint-Antoine.

Hors Paris, si les situations des bibliothèques médicales de Paris Est Créteil et Paris XIII Villetaneuse sont meilleures (la bibliothèque médicale Jean Dausset de Bobigny est ouverte le dimanche), celles de Versailles Saint-Quentin et de Paris Sud Orsay sont plus inégales. La première ne dispose que d'une seule bibliothèque strictement médicale, sur le site de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne. Cette bibliothèque de 30 places n'est pas ouverte aux étudiants du

1^{er} cycle. Cependant, les étudiants de la filière santé sont accueillis à la bibliothèque centrale de Saint-Quentin, l'UFR des professions de santé étant installée sur le campus.

L'université Paris Sud, de son côté, propose trois bibliothèques de santé : médecine au Kremlin-Bicêtre (CHU), avec 350 places ; antenne à Clamart, 15 places ; enfin, pharmacie à Châtenay-Malabry, 500 places. Les étudiants en PACES sont formés sur le site du campus sciences d'Orsay ou sur celui de la faculté de pharmacie et utilisent donc la bibliothèque de sciences ou la bibliothèque de pharmacie, selon le lieu de leurs enseignements. Les étudiants de 2^{ème} année ont leur cours au Kremlin-Bicêtre et utilisent la bibliothèque de médecine. Cependant, la capacité de celle-ci étant limitée, un contrôle d'accès a dû être installé, pour en réserver l'usage aux seuls étudiants de Paris sud, en raison de l'afflux de lecteurs extérieurs.

4.3. Les post-bacs et l'accès aux bibliothèques universitaires

Dans cette catégorie peuvent être inclus d'une part les élèves de sections de techniciens supérieurs préparant des BTS et, d'autre part, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles. Comme nous l'avons souligné plus haut (cf. 1.1.2), cette population relève de l'Enseignement supérieur tout en étant encore implantée dans les lycées en très grande majorité. Pour Paris intra muros, c'est une cohorte de 31 913 élèves et, pour l'ensemble de l'Île-de-France, 75 876, qui est concernée. Or, dans Paris intra muros, lorsque ces élèves ne sont pas inscrits dans une université, l'accès des BU et des BIU leur est fermé, à l'exception de Sainte-Geneviève, « bibliothèque publique », et de la bibliothèque des Grands Moulins. De fait, le nombre de places leur étant accessible intra muros ne dépasse pas 9 340 – contingent à partager avec les autres publics. En outre, les bibliothèques les plus libres d'accès sont saturées et donc en partie inaccessibles (Sainte-Geneviève, Bpi), ou payantes (BnF). Pour des élèves de STS ou de classes prépa, il est illusoire de penser que le recours au CDI du lycée, quelle que soit la qualité de son offre, puisse suffire à leurs besoins. L'accès aux ressources et aux places des BU leur est indispensable. Manifestement, il n'est pas complètement assuré, sauf à la marge. Le refus d'accès constitue pour ces élèves un signal très négatif et ne les prédispose certainement pas à acquérir une image positive des bibliothèques universitaires. Il faut certainement les inciter, lorsque c'est possible, à faire la démarche de la double inscription (classe prépa ou STS + université). Cependant, une plus large ouverture côté université, clairement affichée, reste particulièrement souhaitable.

4.4. Des éléments discriminants : centralité et facilités d'accès, horaires d'ouverture

Au-delà de la première discrimination effectuée par les établissements, plusieurs autres éléments, objectifs mais aussi subjectifs, doivent être pris en considération.

4.4.1. Centralité et facilités d'accès

- La question de la centralité, facteur majeur d'attractivité, est essentielle. Toutes les bibliothèques du centre de Paris sont soumises de ce seul fait à une très forte pression. Pour parer les risques de saturation, ou soulager les bibliothèques saturées, les restrictions d'accès

sont évidemment le premier moyen utilisable. On constate que les premières victimes de ces restrictions sont dans presque tous les cas les étudiants du premier cycle, ainsi que les élèves des classes préparatoires et des STS, comme on le verra plus loin.

- Les tarifs agissent évidemment comme un frein majeur pour les étudiants du premier cycle, en particulier pour les plus précaires financièrement. Plusieurs bibliothèques universitaires utilisent la tarification du prêt comme moyen de régulation contre l'afflux de publics extérieurs. La tarification du haut-de-jardin de la BnF, malgré la relative modicité du prix de la carte annuelle, est également ressentie comme fortement discriminante.

- Enfin, ce que les professionnels n'avaient sans doute pas imaginé il y a encore quelques années, la présence ou non du wifi (ou à tout le moins d'un équipement de connexion filaire) est un facteur déterminant pour l'usage d'une bibliothèque par un étudiant aujourd'hui, la totalité d'entre eux utilisant un ordinateur /et/ou un appareil nomade, *smartphone* ou tablette.

4.4.2. Les horaires d'ouverture

Les calendriers et les horaires d'ouverture deviennent un facteur discriminant pour les étudiants de L dès lors que les périodes de la semaine ou de l'année où leur demande spécifique est la plus forte sont également celles où leurs bibliothèques de desserte naturelle (les BU ou BIU de leur université) sont le moins ouvertes : soirées, petites vacances, samedis après-midi et dimanches. Les ouvertures permises ces dernières années (label NoctamBU, élargissement tout particulier des horaires pour les filières santé, meilleure modularité par lieu) ont déjà permis d'améliorer la situation. **On remarquera néanmoins qu'aucune bibliothèque interuniversitaire parisienne n'est encore ouverte le dimanche.** La seule grande bibliothèque universitaire ouverte le dimanche en Île-de-France est la bibliothèque Jean Dausset à Bobigny, également label NoctamBU. La situation a fait l'objet très récemment d'une analyse détaillée de Dominique Arot, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques. Les deux tableaux ci-après et les commentaires sont tirés de son rapport²³.

²³ Inspection générale des bibliothèques, *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles*, rapport par Dominique Arot, décembre 2012 : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66472/l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-progres-et-obstacles.html>

Tableau 17 - Horaires des bibliothèques de santé franciliennes

Université	H/Sem	F.la plus tardive	Samedi	Congés d'été
Paris XIII/Jean Dausset	83 h	22h	9h/22h	15.07/15.08
Paris V/Cochin	82 h	23h30	12h/19h	
Paris VI/Pitié	79 h	23h	10h/20h	août
Paris XII/Créteil	77h30	22h	10h/20h	août
Paris VII/Villemin	69h30	22h	10h/18h	
Boulogne/A.Paré	67h30	23h	non	
Paris VI/St-Antoine	65 h	22h	non	août
Paris VII/Bichat	65 h	21h	non	août
Paris XI/Kremlin-Bicêtre	64 h	22h	non	23.07/24.08

Tableau 18 – Horaires des grands équipements franciliens

Etablissement	Nombre h	Horaire le + tardif	Samedi	h Samedi	Congés d'été
Ste-Geneviève	72 h	22h	10h/22h	10h	2-07/28-0716-08/8 09
BULAC	72 h	22h	10h/22h	10h	20-08/9-09
Cujas	69 h	21h	9h/18h	9h	
BIUS	66 h	20h	9h/20h	11h	Ouvert
Bu St Quentin	65h30	20h	10h/18h	8h	
Cergy/Cerclades	65 h	20h	9h/19h	10h	1/15-08
Paris 8 St-Denis	62h30	20h	10h/17h30	7h30	Août
Paris 10	61h30	20h (le lundi)	10h/18h	8h	3 semaines août
Evry	60h30	19h	9h/17h	8h	
Sainte-Barbe	60 h	20h	10h/20h	10h	
BDIC	60 h	19h (20h 1 lun/mois)	9h/18h	9h	
Paris XII/Créteil	59h30	19h	10h/17h	7h	août

D. Arot : « Pour l'essentiel, on retrouve ici les mêmes constantes observées dans les bibliothèques de province : horaires généreux pour les bibliothèques de santé, en particulier

celles qui sont intégrées aux grands hôpitaux parisiens, horaires plus limités dans les autres grands domaines disciplinaires. Il faut également introduire une distinction entre les universités de Paris intramuros et celles de la banlieue. Ces fortes différences de contexte ont conduit à ne pas proposer d'horaire moyen d'ouverture. Deux constatations s'imposent : une extension significative des horaires demeure possible dans un certain nombre d'établissements [...], une véritable coordination entre établissements sur les horaires hebdomadaires et les périodes de fermeture doit se mettre en place. [...] »

4.5. Bilan : un état des lieux contrasté

4.5.1. *Un ratio places disponibles /étudiants toujours défavorable*

En données brutes, c'est-à-dire en agrégeant l'ensemble des places théoriquement disponibles sur Paris et Ile de France, toutes institutions confondues, et en faisant abstraction des conditions d'accès, on arrive à un total estimé de **44 588** places de travail disponibles²⁴, pour un public de 362 778 étudiants inscrits dans les universités publiques d'Ile-de-France pour l'année 2011-2012, soit un **ratio brut d'une place pour 8,14 étudiants**. Pour mémoire, en 2008, la moyenne nationale était d'une place pour 11,78 étudiants. **L'objectif du plan U3M était d'atteindre une place pour 7 étudiants**. Mais cet objectif ne valait que pour le périmètre MESR ; en s'en tenant aux seules disponibilités de celui-ci :

- en retenant les données ESGBU 2010, soit 30 996 places, le ratio est à 11,70 ;

- en retenant les dernières données 2013 sur le nombre de places, soit 29 506 (voir le tableau 9), ce ratio est de **12,30 - à plus de cinq points d'écart de l'objectif initial**.

D'autre part, sur les 44 588 places théoriquement disponibles dans l'hypothèse de calcul la plus favorable, plus de 8 000 de ces places ne sont pas réservées aux seuls étudiants : BnF, Bpi, bibliothèques municipales, etc. Dans ces établissements, **les étudiants du premier cycle** sont en concurrence avec d'autres publics mais, sauf exception, ils y sont accueillis sans restriction et peuvent donc pratiquer en toute innocence une politique d'occupation massive des lieux. Pour les bibliothèques universitaires et de grands établissements, en revanche, les restrictions d'accès sont très nombreuses et une partie seulement du parc de départ de 29 232 places leur est ouvert, ce qui affaiblit encore le ratio place/étudiant. On a vu que ce phénomène était une des raisons qui pouvait expliquer la sur-occupation de bibliothèques non universitaires par ces étudiants. Il faut accepter d'en tirer un constat négatif : **l'insuffisance manifeste des places de travail et de lecture disponibles pour les L dans les bibliothèques relevant de la sphère de l'enseignement supérieur**.

²⁴ Hors places disponibles dans les « niches ».

Le tableau ci-dessous présente les différents ratios utilisables selon les périmètres retenus pour le nombre d'étudiants et le nombre de places :

Tableau 19 – Ratios d'accessibilité pour les L (premier cycle)

Périmètre population	Nombre d'étudiants retenu	Périmètre places	Nombre de places retenu	Ratio (1 place pour <i>n</i> étudiants)
Inscrits MESR Paris + IDF	362 778	Places libres tous statuts	44 588	8,14
Inscrits MESR + STS + CPGE Paris + IDF	438 654	Places libres tous statuts	44 588	9,84
Inscrits MESR Paris + IDF	362 778	Places libres MESR	29 506	12,30
Inscrits 1 ^{er} cycle hors santé Paris + IDF	193 568	Places libres MESR accessibles L hors santé	13 044	14,83
Inscrits 1 ^{er} cycle avec santé Paris + IDF	230 920	Places libres MESR avec santé	23 454	9,85
Inscrits 1 ^{er} cycle Paris hors santé + STS + CPGE	124 591	Places libres L tous statuts	9 340	13,34
Inscrits 1 ^{er} cycle Paris hors santé	92 678	Places libres MESR	4 926	18,81
Inscrits 1 ^{er} cycle Paris hors santé	92 678	Places libres et places sous conditions MESR hors santé	11 255	8,23
Inscrits 1 ^{er} cycle Paris + inscrits santé tous cycles	127 718	Places libres et places sous conditions MESR avec santé	16 219	7,87

4.5.2. Un indicateur complémentaire de la pression à Paris intra muros : la disponibilité théorique des places

Cet indicateur du Rapport annuel de performance, établi par les services de la Mission pour l'information scientifique et technique et le réseau documentaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mesure la « disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par étudiant », calculée en heures. Nous donnons ci-dessous le résultat définitif de 2010 et les extrapolations faites pour 2011 et 2012, qui sont encore susceptibles de corrections.

Les résultats sur les trois années, en dépit de légères variations entre 2010 et 2010, montrent de façon éloquent la pression exercée en particulier sur les bibliothèques universitaires de

Paris 1, Paris 2 et Paris 4, où le ratio est le plus bas (l'amélioration pour Paris 2 entre 2010 et 2011 étant due à la réouverture d'une bibliothèque). La moyenne de l'Île-de-France est inférieure de près de la moitié à la moyenne nationale.

Tableau 20 – Disponibilité théorique des places assises 2010 (ESGBU)

Établissement	DURÉE ANNUELLE D'OUVERTURE (1)	OUVERTURE HEBDOMADAIRE MOYENNE (1)	MAXIMUM	DISPONIBILITÉ THÉORIQUE D'UNE PLACE ASSISE PAR SEMAINE ET PAR ÉTUDIANT (EN H.) (2)
PARIS 1	2 110	52	57	0h55
PARIS 2	2 070	51	53	0h42
PARIS 3	2 189	52	60	3h03
PARIS 4	2 311	57	62	1h43
PARIS 5	2 612	63	84	3h19
PARIS 6	2 112	49	79	4h09
PARIS 7	1 959	53	60	5h10
PARIS 8	2 239	60	60	4h08
PARIS-DAUPHINE	2 651	63	63	5h
PARIS 10	2 479	58	58	3h13
PARIS 11	2 577	60	65	4h03
PARIS 12	2 214	56	78	5h21
PARIS 13	1 969	51	85	2h48
MARNE-LA-VALLÉE	1 782	48	52	3h28
ÉVRY-VAL D'ESSONNE	2 370	58	58	4h37
CERGY-PONTOISE	2 304	54	65	6h52
VERSAILLES-ST-QUENTIN	2 391	63	66	6h04
Moyenne BU Île-de-France	2 290	56	65	
SORBONNE	2 093	58	59	
CUJAS	2 823	69	69	
SAINTE-GENEVIÈVE	2 652	62	72	
SAINTE-BARBE	2 508	60	60	
BIU MÉDECINE	3 068	66	66	
BIU PHARMACIE	2 699	66	66	
BDIC	2 740	60	60	
BULAC	2 035	55	55	
Moyenne BIU Île-de-France	2 556	62	63	
Moyenne Île-de-France BU / BIU	2 427	59	64	2h50
Moyenne France BU / BIU	2 403	59	63	5h06

Tableau 21 – Disponibilité théorique des places assises 2011 et 2012 (extrapolation)

Etablissement	2011	2012
Paris 1*	1,2	1,2
Paris 2	2,7	2,7
Paris 3	3,1	3,1
Paris 4	1,9	1,9
Paris 5*	3,3	3,3
Paris 6	4,7	4,7
Paris 7*	5,6	5,6
Paris 8	4,3	4,3
Paris Dauphine	4,9	4,9
Paris 10	3,4	3,4
Paris 11	4,3	4,3
Paris 12	6,2	6,2
Paris 13	3,1	3,1
Marne-La-Vallée*	3,2	3,2
Evry	4,6	4,6
Cergy	7,0	7,0
Versailles-Saint-Quentin*	6,1	6,1

(Pour les établissements marqués d'un astérisque, les données sont extrapolées dans l'attente des informations définitives.)

5. Les pratiques des étudiants : une approche complexe

5.1. Données statistiques de fréquentation

5.1.1. Données globales

Les données statistiques de l'ESGBU, à la rubrique 1.1 *Lectorat et fréquentation*, indiquent le nombre d'étudiants et le nombre de lecteurs pour chaque université de manière globale, ce qui est sans utilité pour notre étude. Ces données redeviennent significatives pour les BIU.

Tableau 22 – Fréquentation (2009)

Établissement	ÉTUDIANTS	ENSEIGNANTS CHERCHEURS	AUTRES LECTEURS	TOTAL LECTEURS	NOMBRE D'ENTRÉES
PARIS 1	11 880	216	150	12 246	575 650
PARIS 2	11 151	44	7	11 202	-
PARIS 3	16 832	646	1 322	18 800	530 471
PARIS 4	9 687	539	1 097	11 323	346 695
PARIS 5	17 773	447	1 016	19 236	1 289 820
PARIS 6	22 388	1 685	1 436	25 509	1 660 045
PARIS 7	15 496	459	1 080	17 035	1 582 089
PARIS 8	11 680	497	3 548	15 725	396 849
DAUPHINE	6 440	321	410	7 171	529 649
PARIS 10	17 417	105	469	17 991	764 306
PARIS 11	14 220	384	803	15 407	939 814
PARIS 12	27 106	1 058	2 536	30 700	1 316 177
PARIS 13	8 585	799	375	9 759	640 165
MARNE-LA-V.	4 500	213	238	4 951	266 824
ÉVRY	8 218	138	611	8 967	241 141
CERGY-P	13 836	652	1 310	15 798	893 362
VERSAILLES	14 476	541	1 348	16 365	540 635
Total BU IDF	231 685	8 744	17 756	258 185	12 513 692
SORBONNE	11 808	2 737	2 611	17 156	147 614
CUJAS	13 604	1 493	2 023	17 120	-
STE.GENEVIÈVE	26 570	1 644	15 067	43 281	388 841
SAINTE-BARBE	6 857	45	38	6 940	415 408
BIU LANGUES O	4 568	612	592	5 772	148 666
BIU MÉD	8 212	692	6 743	15 647	144 496
BIU PHARMA	3 492	144	247	3 883	152 863
BDIC	2 368	354	456	3 178	20 937
BULAC	-	-	-	-	-
Total BIU IDF	77 479	7 721	27 777	112 977	1 418 825
CTLES	-	-	367	367	-
Total ÎDF	309 164	16 465	45 900	371 529	13 932 517
Total France	964 542	58 135	111 526	1 134 203	56 143 822

Le rapport entre le nombre de places et le nombre de lecteurs inscrits est un premier indicateur intéressant. Il permet de mesurer la différence de pression théorique sur les places disponibles, d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, Sainte-Geneviève, avec, en 2009, 43 281 lecteurs pour 690 places dans la grande salle de lecture (potentiel de 62,73 lecteurs pour chaque place) et la BIU de médecine²⁵ (potentiel de 57,95) subissent-elle une pression beaucoup plus forte que Cujas (34,80) ou la BDIC (24,45). Il faut noter d'ailleurs que pour toutes ces bibliothèques, cette pression est importante et conduit toutes celles dont le potentiel dépasse 50 à une saturation fréquente, voire permanente pour Sainte-Geneviève et la BIUS.

5.1.2. Les indicateurs de performance de la norme ISO 11620

L'indicateur statistique le plus significatif est, en fait, le taux d'*occupation* des places assises, tel qu'il est défini dans la version 2007 de la norme ISO 11620 *Indicateurs de performance*. Dans le même esprit, la loi organique pour les lois de finances (Lof) retient deux indicateurs pour l'évaluation des services documentaires, dont la disponibilité théorique des places de travail : nombre total de places \times nombre d'heures d'ouverture / nombre d'étudiants cible.

La difficulté, s'agissant de ce dernier indicateur, particulièrement utile pour mesurer la performance d'un établissement donné en termes d'accueil du public desservi, est qu'il ne peut être pertinent, dans notre étude, qu'à la condition que toutes les bibliothèques de notre panel aient retenu des critères parfaitement équivalents quant au public cible. On a vu que ce n'était évidemment pas le cas. Quant à l'utiliser pour les bibliothèques qui accueillent sans restriction tous les publics potentiels (par exemple, tous les étudiants et personnels universitaires des universités et établissements d'enseignement supérieur de Paris et d'Île-de-France), c'est tout à fait possible, mais le résultat est trop général pour être vraiment significatif.

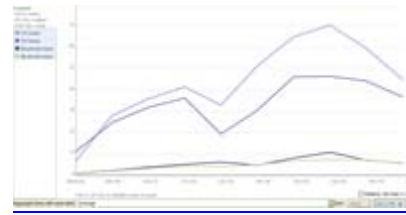
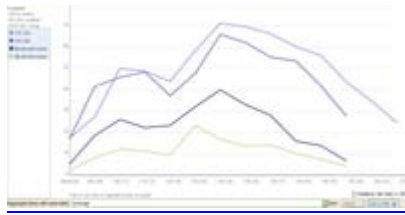
Cette remarque ne doit pas conduire, toutefois, à négliger l'intérêt de mettre en place, dans chaque établissement, de tels indicateurs, dans la mesure où ils sont des instruments de suivi précis et fiables. A titre d'exemple, le SCD de l'université Paris III Sorbonne nouvelle retient ainsi les indicateurs suivants : places assises disponibles pour 100 personnes de la population à desservir ; disponibilité des places en service public, disponibilité théorique des places assises par étudiant et par semaine (en nombre d'heures). Autre exemple, le SCD d'Angers, qui a mesuré le taux d'occupation des places assises selon la méthode de la norme ISO citée plus haut. Un post du blog *Assessment Librarian*, expressément consacré à l'évaluation en a rendu compte le 21 juillet 2010.²⁶

La charge de travail nécessaire est importante : « *Au total, les équipes des 2 BU (+ les moniteurs) ont procédé à plus de 2700 relevés sur 48 jours de tests, et 6 salles de lectures.* »

²⁵ Sur l'année de référence 2009, les deux bibliothèques interuniversitaires de médecine et de pharmacie en sont pas encore réunies.

²⁶ <http://assessmentlibrarian.fr/?p=1050>

Les résultats sont présentés de la façon suivante :



Taux d'occupation du lundi au vendredi

Taux d'occupation du samedi

« Les deux courbes supérieures représentent les taux d'occupation de la BU STS en configuration 22h et 20h. Le sommet de la courbe 22h signifie : « entre 14h et 15h, un usager a, en moyenne, 71,5% de chance de tomber par hasard sur une place occupée » (indicateur Taux d'occupation des places assises, norme ISO 11620). »

5.1.3. Données par établissement : résultats statistiques et études de publics

Nous n'avons pas collecté l'ensemble des données statistiques fines de tous les établissements, dans la mesure où tous ne descendent pas au même niveau de détail dans la catégorisation des publics, ce qui rendrait inopérante toute interprétation globale des résultats. Une autre difficulté de méthode, pour l'analyse des publics et de la fréquentation, vient de ce qu'une partie non négligeable des bibliothèques de notre étude ne pratique pas de contrôle d'entrée ni ne subordonne celle-ci à une inscription préalable. Pour ces bibliothèques, la connaissance des publics et de leurs pratiques ne peut se faire qu'à travers des études sociologiques, donc dans un cadre méthodologique très différent (voir le paragraphe suivant, au 5.2).

Parmi les établissements dont l'analyse des données de publics est disponible, nous retiendrons ici trois grandes bibliothèques de Paris intra muros caractérisée par leur importante capacité en places assises et leur liberté d'accès : Sainte-Geneviève, le Haut-de-Jardin de la BnF et le SCD de Paris VII Diderot, avec la bibliothèque des Grands Moulins.

▪ Sainte-Geneviève

Taux d'étudiants de premier cycle inscrits à la bibliothèque en 2011 : Licence 1 : 5 235 (13,68 % du public) ; Licence 2 : 2 974 (7,77 % du public) ; Licence 3 : 4 374 (11,43 % du public). Soit un total de 12 583 pour un pourcentage de 32,87 % du public.

Tableau 23 – Répartition du public à Sainte-Geneviève

Catégorie	Nombre	%
Lycéens	621	1,40
Classes prépa, grandes écoles	10 420	23,43
Licences	15 626	35,14
Masters	10 194	22,92
Doctorants	2 306	5,18
Enseignants chercheurs	1 543	3,46
Grand public	3 096	6,96
Autres	673	1,51
Total	44 479	100,00

La part des étudiants du premier cycle du supérieur et des post-bacs cumulés est imposante : ils représentent plus de la moitié du public total, 58,57 %. La preuve que cette bibliothèque, à la fois bibliothèque universitaire, grande bibliothèque patrimoniale et bibliothèque publique, **remplit de fait la fonction principale de bibliothèque universitaire de premier cycle** – ce qui n’est sans doute pas sa vocation essentielle.

▪ **Le Haut-de-Jardin de la BnF**

La bibliothèque, à partir des données d’inscription et des comptages d’entrées, permet de qualifier précisément le public du Haut-de-Jardin :

Tableau 24 – Répartition des étudiants de licence par discipline à la BnF

DISCIPLINES DES ETUDIANTS EN LICENCE	Lecteurs	% discipline	Entrées salles
Droit, Gestion, Economie, Politique	6 265	35,6%	69 593
Sciences	3 336	19,0%	42 535
Médecine	3 210	18,2%	48 460
Sciences humaines et sociales	1 584	9,0%	14 920
Langues et littératures	1 396	7,9%	13 965
Autres formations	1 257	7,1%	10 601
Formations artistiques	555	3,2%	3 893
	17 603	100%	203 967

Majoritairement étudiants en droit, en sciences et en médecine (70 % du total), ils se répartissent très diversement dans les salles, avec des préférences marquées pour les salles GH (Langues, littérature et arts), C (Sciences et techniques), D (Droit, économie, politique), J (Philosophie, histoire, sciences de l'homme). La saturation de ces salles provoque des effets de déversement.

Tableau 25 – Répartition des entrées par salles selon la discipline à la BnF HdJ

A	B	C	D	E	F	GH	I	J
1 709	3 200	5 809	25 370	2 318	7 766	14 526	1 678	7 217
1 305	2 918	13 395	2 928	883	3 861	9 924	1 485	5 836
1 473	4 057	12 540	2 860	723	3 648	13 678	1 931	7 550
415	801	2 110	1 532	226	991	2 152	371	6 322
507	523	1 008	1 442	269	1 099	4 338	293	4 486
344	615	2 034	1 918	439	1 153	2 351	255	1 492
68	523	433	281	96	1 351	495	103	543
5 821	12 637	37 329	36 331	4 954	19 869	47 464	6 116	33 446

Tableau 26 – Fréquentation de la BnF HdJ par catégories

PUBLIC DETENTEUR D'UNE CARTE ANNUELLE EN 2011	Lecteurs	%			
Etudiants en Licence	17 603	43,5%			
Autres publics	22 901	56,5%			
Total des lecteurs avec carte	40 504	100%			
Zoom public étudiant (avec carte)		%			
Public Etudiant et % du total	27 889	68,9%			
Licences et % des Etudiants	17 603	63,1%			
Fréquentation année 2011			Entrées totales salles	Entrées cartes salles	%
Tous publics			536 518	448 107	
Licences				203 967	45,5%
					Entrées tickets salles
					88 411

Les L représentent 43,5 % des détenteurs de cartes annuelles, 45,5 % du total des entrées et 63,1 % du public étudiant. La situation est, à bien des égards, très proche de celle de Sainte-Geneviève.

- **Paris Diderot**

Les étudiants de licence représentent plus de la moitié du public inscrit en BU à la bibliothèque des Grands Moulins :

Tableau 27 – Lectorat des bibliothèques du SCD Paris Diderot

	BGM	Bichat	Villemin	Odontologie	Robert-Debré	Physique	Total
Lectorat et fréquentation							
Inscrits BU	8935	3471	3471	862	222	176	17137
Etudiants Licence	4825	1581	1581	199	13		8199
Etudiants Master	2234	1458	1458	212	25		5387
Etudiants doctorat	447	287	287	263	15	48	1347
Total étudiants	7506	3326	3326	674	53	48	14933
Enseignants-chercheurs	179	35	35	129	14	106	498
% Etudiants L/Etudiants inscrits dans les bibliothèques	64,28	47,53	47,53	29,53	24,53	0,00	54,91
% Etudiants L/Usagers inscrits	54,00	45,55	45,55	23,09	5,86	0,00	47,84
nb d'entrées	674498	374039	482677	37011	33000	6789	1608014

5.2. Études de publics générales et approches sociologiques

L'approche sociologique est cruciale pour mieux cerner les pratiques des publics étudiants et leurs évolutions. Depuis les années 1990, de nombreuses études ont été consacrées à ces pratiques, comme le soulignait déjà en 2006 Daniel Renoult, doyen de l'IGB, dans un dossier du *Bulletin des bibliothèques de France*²⁷ : enquêtes régulières de l'Observatoire de la vie étudiante, mais aussi enquêtes monographiques et sondages, dont un bon nombre traite de situations parisiennes ou franciliennes : étudiants en lettres et sciences humaines de l'académie de Paris, Fondation nationale des sciences politiques, bibliothèque Sainte-Geneviève, bibliothèques de l'université Paris IV ou de Paris X Nanterre, étudiants et enseignants chercheurs des universités de Paris VI et Paris VII sur le campus de Jussieu, etc. A un niveau plus général, la mission U3M avait également piloté, en 2003-2004, une étude sur les publics de l'ensemble des bibliothèques universitaires de Paris²⁸, confiée à la société SCP Communication. Enfin, s'agissant des étudiants de licence, une élève de l'Enssib leur a consacré un mémoire d'étude en 2009, dont le *Bulletin des bibliothèques de France* a rendu

²⁷ Daniel Renoult, « Enquêtes de publics dans les bibliothèques universitaires : où en sommes-nous ? », Dossier Les étudiants en bibliothèque, *BBF*, n° 2, 2006. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0005-001>

²⁸ Daniel Renoult, « Les étudiants parisiens et les bibliothèques universitaires », *BBF*, n° 5, 2004. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0080-001>

compte.²⁹ Il n'est pas inutile de souligner au passage un chiffre mentionné dans cette étude : plus de 15 % des étudiants de licence, selon l'enquête nationale de l'OVE, ne fréquentent aucune bibliothèque universitaire. Si les raisons de cette désaffection sont certainement multiples, l'absence de liberté ou de facilité d'accès en fait certainement partie.

De leur côté, deux établissements nationaux non universitaires font régulièrement des études de publics, en s'intéressant tout particulièrement au public étudiant, dont la présence massive impose d'ailleurs cette quasi focalisation : la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information.

Du côté de la BnF, la Délégation et la stratégie et à la recherche a ainsi analysé le public étudiant en 2006³⁰ et, plus près de nous, l'ensemble de ses publics³¹. La Bpi, de son côté, a fait mener par la société Kynos une enquête générale de fréquentation en 2009, montrant une baisse significative de la part des étudiants dans le public (de 71 % en 2003 à 65 % en 2009), mais aussi, au printemps 2010, une enquête spécifique sur les étudiants, dont la synthèse a été rendue publique (voir référence supra, au 3.2). Certes, le public de cette bibliothèque est particulier, mais il est significatif de voir que ses demandes recourent largement celle du public étudiant dans son ensemble : assiduité mais aussi imprévisibilité de l'usage, multifréquentation, dilection. La bibliothèque doit être accessible et proposer en priorité place de travail, confort et bonnes conditions de travail – y compris le silence –, connectivité et très large amplitude horaire. Au-delà, le choix de la bibliothèque, pourvu qu'elle leur soit ouverte, est pour chaque étudiant, individuellement, affaire de dilection.

5.3. Des bibliothèques de « dilection »

Avec la Bpi ou certaines salles du Haut-de-Jardin de la BnF, la bibliothèque Sainte-Geneviève fait également partie de ces **établissements de dilection dont l'attractivité va au-delà de leurs conditions objectives d'accès**. Bibliothèque publique accessible à toute personne majeure, elle n'en est pas moins identifiée d'abord comme une bibliothèque d'étude relevant de la sphère universitaire. De fait, le public des universités (étudiants, doctorants, enseignants chercheurs) représente 66,7 % des usagers et, si on ajoute les étudiants de classes préparatoires et les élèves des grandes écoles, 90 %. Les 10 % restants se partagent entre lycéens (1,4 %), grands public (6,96 %) et « autres » (1,51 %).

Le taux d'occupation très élevé de la bibliothèque, dont témoigne la file d'attente quotidienne, tient à plusieurs facteurs, en partie concomitants :

- la situation géographique au centre de Paris, idéale pour tous les étudiants parisiens et, grâce à la proximité du RER, des banlieusards ;
- le prestige du lieu : bâtiment historique, imposante salle de lecture, etc.

²⁹ Alice Lemesle, « Accueil des étudiants de niveau licence », *BBF*, n° 5, 2009, n° 5. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0028-005>

³⁰ Romuald Ripon, « Les publics étudiants à la BnF », Dossier Les étudiants en bibliothèque, *BBF*, n° 2, 2006.

³¹ Véronique Michel, Cécile Touitou, « Zoom sur le public de la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, n° 5, 2010. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0018-003>

- son caractère maintenu de bibliothèque publique, accessible à tous – au moins théoriquement ; ce caractère intéresse aussi les étudiants, ne serait-ce que d'un point de vue psychologique : un étudiant inscrit en L 1 sait qu'il pourra s'inscrire ici sans avoir à répondre de son université d'inscription, de sa discipline, ou de son niveau ;
- son caractère encyclopédique et non spécialisé ;
- les conditions d'accueil et de travail et ce qu'il faut bien appeler « l'ambiance » du lieu.

Pour les étudiants de licence, cette attractivité, produit, peut-être en partie irrationnel, d'une combinaison variable de ces facteurs, les conduit à choisir cette bibliothèque plutôt qu'une autre, même au risque d'une longue attente ; il en va d'ailleurs de même pour la Bpi, et pour des raisons identiques ou similaires.

5.4. Deux facteurs nouveaux : mobilité et inconstance

Dans la cartographie des bibliothèques, universitaires ou non, accessibles aux étudiants de premier cycle, les facteurs subjectifs doivent certainement entrer en ligne de compte, car ils contribuent fortement à une régulation « naturelle » des flux : les stratégies individuelles, les solutions de rechange (des bibliothèques peu fréquentées qui pourront servir de second choix en cas d'impossibilité dans le premier), sont manifestes et les études qualitatives parviennent à les qualifier en partie. On voit ainsi qu'elles contribuent à délimiter les contours d'une pratique de plus en plus répandue et peut-être déjà majoritaire qui se caractérise par la mobilité, l'imprévisibilité et l'inconstance – mais aussi par le refus de la contrainte et, paradoxalement, un certain conformisme, la grande majorité des étudiants adoptant les mêmes critères et le même comportement.

Le paradoxe est que les étudiants, s'ils sont aisément mobiles, ne se déplacent pas sans une forte incitation (personnelle) à le faire. Les grandes unités de périphérie ne sont, pour la plupart d'entre elles, pas saturées, ce qui ne signifie pas qu'elles ne soient pas largement fréquentées. Mais faire savoir leurs disponibilités ne déplaçant spontanément presque personne, on peut raisonnablement douter que des constructions nouvelles en banlieue apportent à elles seules une solution durable à la sur-utilisation des bibliothèques intra muros.

6. Quelles perspectives d'amélioration ?

6.1. Projets de construction

Les tableaux présentés dans les pages précédentes le montrent : **le nombre de places disponibles par étudiant demeure, malgré les opérations du plan U3M, globalement insuffisant**. Certes, ce raisonnement purement arithmétique ne saurait convaincre à lui seul de la nécessité de lancer de nouvelles constructions de vastes bibliothèques universitaires, dans un contexte de crise économique de longue durée. D'une part, les besoins les plus criants, si l'on veut se rapprocher des pratiques réelles des étudiants, se situent dans Paris intra muros, c'est-à-dire là où la pression foncière est la plus forte. D'autre part, l'évolution des pratiques liée à la révolution numérique peut légitimement faire douter de l'utilité de la bibliothèque « en dur ». Cet argument n'est d'ailleurs pas nouveau, et le doyen Renoult le réfutait déjà en 2004, en présentant les résultats de l'enquête SCP sur les étudiants parisiens et les bibliothèques universitaires : « [...] *Ces enquêtes de publics s'avèrent utiles. Elles le sont tout d'abord du point de vue de l'élaboration, ou de la vérification des politiques publiques. À l'heure de la diffusion massive de l'information en ligne, elles confirment le rôle majeur des bibliothèques comme service public de l'université, apprécié par une grande majorité d'étudiants, et jouant un rôle non négligeable dans la réduction des inégalités. Face à des croyances très répandues, parfois faussement naïves, en une providence du tout Internet, l'utilité des bibliothèques universitaires comme lieux d'études et de consultation de documents appelle aujourd'hui des preuves, confirmant par des enquêtes fiables les statistiques d'utilisation issues des systèmes de gestion informatisés.* ». Nous verrons plus loin que dans les faits, pour les étudiants, l'usage généralisé d'Internet comme mode d'accès à la documentation n'est pas exclusif du recours à d'autres sources ou d'autres modes et, surtout, ne fait pas disparaître le besoin de lieux de travail situés dans des espaces publics.

Dans les faits, la situation, même une fois le plan U3M achevé, ne s'est pas figée et plusieurs projets immobiliers sont en voie d'achèvement, en cours ou en gestation.

- Citons en premier la nouvelle bibliothèque de sciences de Versailles (université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), ouverte début 2013.

- La bibliothèque Sainte-Barbe élabore un projet soutenu par le PRES Sorbonne Paris Cité pour septembre 2013, réintégrant dans une offre de services élargie de type Learning Centre les salles de lecture utilisées par la bibliothèque de la Sorbonne pendant ses travaux. Ces espaces supplémentaires de travail : 1 500 m², 400 places disponibles, porteront le nombre total de places pour la bibliothèque Sainte-Barbe à 1 200.

- La bibliothèque Clignancourt construite pour le SCD de Paris IV, remplaçant la bibliothèque provisoire actuelle Championnet, a été livrée et a ouvert à la rentrée 2013. Elle offre 550 places de travail, soit 350 de plus que la jauge actuelle.
- A l'université Paris Nord Villetaneuse (Paris XIII), l'extension de la bibliothèque droit-lettres du campus de Villetaneuse, dont les travaux doivent commencer en 2013, permettra d'ajouter à l'équipement actuel 730 nouvelles places assises.
- A l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, l'année 2013 sera marquée par l'ouverture au public de la Bibliothèque Georges Perec, sous réserve que le bâtiment soit livré, après résolution de problèmes multiples ayant entraîné des retards importants par rapport au calendrier initial. Ce nouvel équipement de 6.100 m² d'espaces ouverts au public sera ouvert le samedi. Il proposera 875 places de lecture au total, dont 130, en salles de formation ou de travail en groupe, seront réservées aux étudiants de l'université, les autres étant d'accès libre.
- Deux équipements de taille moyenne permettront d'augmenter la capacité d'accueil à Paris 1 pour les étudiants en droit (projet de la caserne Lourcine, 350 places) et à Paris 5 pour ceux de médecine (réouverture de la bibliothèque Necker, avec extension). A plus long terme, la bibliothèque de santé devant desservir le futur hôpital nord accroîtra les capacités offertes par le SCD de Paris Diderot.
- Le Campus Condorcet, en cours d'aménagement dans le nord-est de Paris (communes d'Aubervilliers et Paris Porte de la Chapelle), projet majeur pour les sciences humaines en Île-de-France, comprend un « grand équipement documentaire » susceptible de modifier significativement la situation, à la fois pour les chercheurs et doctorants et pour les étudiants des premier et deuxième cycles. Quatre universités parisiennes ayant de forts contingents d'étudiants du 1^{er} cycle sont partenaires du projet : Paris I, III, VIII et XIII. Sur chacun des deux sites est prévue la construction d'une bibliothèque pour les Sciences Humaines et Sociales : a) bibliothèque de 1er cycle, d'inspiration *Learning Centre* sur le site de la Chapelle, 3 253 m² de surface utile pour 620 places, sur la base d'une place pour 5 étudiants ; ces places seront dédiées aux licences et masters pro ; b) bibliothèque de recherche sur le site d'Aubervilliers, bâtiment de 17 757 m² pour 1 450 places, sur la base d'une place pour 5 masters et d'une place pour 10 doctorants ; ces places sont dédiées aux masters recherche, aux doctorants et aux enseignants-chercheurs ; cependant, un certain nombre de places de travail (dans la salle d'actualité en particulier) seront accessibles aux licences, sans qu'elles puissent être décrites comme des places strictement dédiées aux licences. Pour ce qui est des dates de livraison, le bâtiment bibliothèque du site d'Aubervilliers sera achevé en mai 2018. Porte de la Chapelle, le planning prévisionnel indique aujourd'hui un achèvement des travaux en mai 2019.

Au total, c'est un gain d'au moins 3 200 places accessibles aux L qui est annoncé. Il ne suffira pas, cependant, pour abaisser le ratio à un niveau proche des objectifs les plus raisonnables, soit une place pour 7 étudiants. D'autre part, la plus grande partie de ces places sera en banlieue et non dans Paris intra muros.

D'autres projets sont plus lointains ou plus incertains : nouvelle bibliothèque *learning centre* pour Paris Sud, extension de la bibliothèque de Villetaneuse et aménagement de la deuxième tranche de l'Illustration à Bobigny pour Paris XIII, etc. Il faut également mentionner la réouverture de la salle Labrouste et de la salle ovale de la BnF dans le quadrilatère Richelieu, à l'horizon 2017. Ces deux salles ne seront pas ouvertes aux étudiants de 1^{er} cycle, mais leur nouvelle disponibilité contribuera à redessiner la carte des places de lecture dans Paris intra muros.

6.2. Exemples étrangers : Berlin

Il n'a pas été possible, compte tenu du calendrier de cette étude, d'entreprendre une analyse comparative de la situation dans d'autres grandes villes européennes, permettant d'évaluer la situation parisienne. Nous ne retenons ici qu'un seul exemple, celui de Berlin, dont les données sont facilement accessibles³².

A Berlin, les étudiants se répartissent, pour l'essentiel, entre 3 grandes universités : Freie Universität (34 658 étudiants), Humboldt Universität (38 054 étudiants), Technische Universität (31 962 étudiants), soit un total de 104 674 étudiants (chiffres 2012). D'autres sources statistiques consultées comptabilisent environ 140 000 étudiants engagés dans un cycle d'études supérieures dont environ 15 % d'étudiants étrangers. Le nombre d'utilisateurs actifs dans les différentes bibliothèques d'étude et de recherche à Berlin, selon les statistiques, est élevé : 214 519. Le BIX (l'instrument statistique Bibliotheksindex) donne pour 2012 les résultats suivants concernant le ratio de places assises pour 1 000 étudiants : Humboldt : 9,71 ; Freie Universität : 14,49 ; Technische-U : 23,26. On voit que ces ratios ne sont pas meilleurs qu'à Paris, ce quand bien même des projets sont annoncés (nouvelle implantation pour la bibliothèque centrale et régionale, publique et donc accessible pour les étudiants). Cette situation est régulièrement dénoncée. Ainsi, La Grimm-Bibliothek de l'université Humboldt, équipement récent à l'architecture audacieuse ouvert en 2009, compte 1 250 places de travail avec une fréquentation moyenne de 6 660 étudiants par jour. La presse allemande se fait régulièrement l'écho de la saturation de cette bibliothèque. Malgré les efforts déployés au fil des années et le nombre de places de lecture créées, le sentiment persiste d'une inadéquation entre les formes traditionnelles de la bibliothèque et les habitudes de vie et de travail des étudiants. En effet, comme l'écrit le sociologue allemand Olaf Eigenbrodt, les étudiants considèrent les bibliothèques comme des « *living rooms* ».

6.3. Quelle évolution des pratiques ?

- **Faut-il anticiper une baisse de la demande liée à l'usage du numérique et à Internet ?**

Précisément, les pratiques des étudiants de premier cycle aujourd'hui montrent que l'usage généralisé d'Internet ne fait nullement disparaître le besoin de places de travail dans des espaces collectifs, ces « *living rooms* » évoqués par le sociologue Olaf Eigenbrodt. On peut citer pour le confirmer les études faites sur les publics, très majoritairement étudiants, du

Haut-de-Jardin de la BnF ou de la Bpi. La synthèse de l'enquête faite par la Bpi en 2010 sur le public étudiant en donne une illustration éloquent, en particulier dans la présentation de la troisième partie consacrée aux étudiants de première année de médecine³³. Voici quelques extraits de cette synthèse.

- La Bpi

« A la Bpi, les étudiants inscrits dans les filières Santé sont en nette augmentation depuis 2003. Ils représentaient, en novembre 2009, 13% des usagers étudiants de la bibliothèque. Cette augmentation de leur fréquentation (+ 7,5 points en 7 ans) est la plus forte de toutes celles enregistrées durant la même période. Ils forment un public plutôt féminin (60% de femmes, contre 40% d'hommes). Ce sont des étudiants hyper-assidus. 20% d'entre eux déclarent venir "tous les jours ou presque" en bibliothèque. En y ajoutant la part de ceux qui déclarent venir "une à deux fois par semaine", on obtient alors une proportion de 75% d'étudiants en Santé ayant une fréquentation pluri-hebdomadaire de la Bpi.

Concernant leurs pratiques en bibliothèque, on constate une très forte propension de ces étudiants à venir uniquement "travailler sur leurs propres documents". Ils viennent également à la Bpi pour " retrouver des amis ou voir du monde".

« Les PACES, qui ont avant tout besoin d'espace et d'une ambiance de travail, sont potentiellement les plus opportunistes des publics multi-fréquenteurs médicaux : ils recherchent principalement une table et une chaise, et un lieu propice à la concentration. Ils ont un rapport distant aux collections, dans la mesure où ils possèdent déjà leur propre corpus d'étude (des photocopiés de cours). Ils n'utilisent donc qu'une poignée d'ouvrages en rapport direct avec leur programme de révision : essentiellement des annales et des manuels de base. Cela explique la forte présence des PACES dans des établissements encyclopédiques comme la Bpi la bibliothèque Sainte-Geneviève ou la BnF-Haut de Jardin, dont les collections ne sont pas, a priori, destinées aux étudiants en médecine. »

- La bibliothèque d'étude du Haut-de-Jardin de la BnF

« Elle a été ouverte au public en 1996 et pensée, à l'origine, comme une bibliothèque de haut niveau scientifique (2^e cycle universitaire). Or le public qui fréquente cet espace – composé à 85% d'étudiants et de scolaires – sous-utilise les collections. Ainsi en 2008, 47% des usagers du HDJ n'ont consulté aucun document (contre 35% en 2005 et 21% en 2002) ; 81% de ce public déclarent d'ailleurs ne venir que pour "travailler au calme" sur "ses propres documents". Les étudiants sont, en revanche, de plus en plus nombreux (35%) à "venir accompagnés d'amis ou de collègues". »

³² Données collectées et traduites par Dominique Arot.

³³ *Les publics étudiants à la BPI, 3^{ème} partie ; Les étudiants en P1 (1^{ère} année de médecine) et la BPI*, synthèse de l'enquête menée au printemps 2010, par Philippe Galanopoulos. Bibliothèque publique d'information, Service Etudes et recherche, septembre 2010, op.cit.

- La bibliothèque Sainte-Geneviève

« En 2009, la BSG enregistrait une augmentation globale des inscriptions et des réinscriptions (toute discipline confondue) de l'ordre de 4% par rapport à l'année 2008. La répartition des effectifs par discipline confirme l'évolution constatée en 2007 et 2008 : les étudiants en droit et en sciences politiques ont pris la place des étudiants en histoire-géographie comme premiers utilisateurs de la bibliothèque (plus de 17% en 2009), suivis des étudiants en économie et gestion (près de 15% en 2009). Le taux des lecteurs inscrits dans les filières scientifiques se maintient au-dessus de 10%, dépassé par celui des inscrits dans les filières santé (environ 11% en 2009). De manière générale, les étudiants de niveau L1 forment la catégorie étudiante la plus représentée à la BSG (autour de 14% du total des inscrits). Ceux-là viennent essentiellement travailler sur leur propre documentation. Enfin, si l'on en croit les observations du personnel, les étudiants des filières Santé seraient parmi les plus assidus de la bibliothèque, restant de nombreuses heures assis à leur place et comptant parmi les derniers à sortir à l'heure de la fermeture. »

▪ Faut-il imaginer des espaces de travail sans collections ?

Le faible usage des collections est un constat avéré, mais qui doit être nuancé. En effet, selon les filières, le recours aux manuels, aux synthèses, aux traités, aux codes pour le droit, est plus ou moins encouragé, voire imposé par les professeurs. Le recours à la documentation papier courante reste le plus souvent indispensable pour les étudiants de premier cycle, même lorsque leur source principale pour le travail individuel est le photocopié du cours. A ce premier élément s'ajoute l'intérêt de mettre l'étudiant très tôt dans les meilleures conditions pour le familiariser avec l'usage de la documentation sous toutes ses formes, pour créer les bons réflexes de confrontation des sources, de vérification, de méthodologie de recherche. Les formations à la méthodologie de la recherche documentaire qui sont dispensées par les SCD aux étudiants du premier cycle et, dans le meilleur des cas, intégrées aux cursus, ne peuvent prendre tout leur sens que dans un contact direct avec ces ressources.

Enfin, il nous semble que la proximité de la place de travail avec les collections est aussi un outil efficace pour aider l'étudiant à saisir la complémentarité et la continuité entre les ressources physiques et électroniques et faire le meilleur usage des deux. Une bibliothèque sans collections n'a donc guère de sens en elle-même. Cela reviendrait à diviser artificiellement l'offre en deux parties séparées, d'un côté des bibliothèques soigneusement préservées – dont les ressources documentaires seraient délaissées au profit des seules facilités – et, de l'autre, des salles où l'étudiant ne pourrait bénéficier d'aucun accompagnement méthodologique à son travail.

En revanche, **pour les étudiants de premier cycle, quelle que soit la filière envisagée, il faut reconnaître que la priorité du besoin est d'abord celle des espaces de travail** et que, dans ce contexte, la mise à disposition de salles présentant de bonnes conditions d'étude (solitaire ou en groupe), bien connectées pour assurer un accès optimisé à Internet, ouvertes le plus largement possible, n'offrant que des collections papier de premier recours, mais

assorties de dispositifs de médiation (formation à la recherche sur Internet, accompagnement pédagogique) ne constitue pas une négation de l'offre de bibliothèque, mais simplement une *modalité* de cette offre, adaptée à la nouvelle réalité des usages.

Dans ces conditions, pour Paris et sa banlieue, la création d'un équipement ouvert, type « Maison de l'étudiant », dans lequel, à côté d'autres services, seraient proposés des espaces de travail modulables répondant aux critères énoncés précédemment, gérés par des professionnels de la documentation formés à la médiation, serait sans doute couronnée de succès. Un tel espace serait une sorte d'entre deux entre la bibliothèque traditionnelle et le *learning centre* dans sa définition la plus stricte.

Reste, pour Paris, la difficulté à trouver des opportunités foncières permettant la mise en place d'au moins un ou deux de ces équipements, sachant qu'on peut estimer leur capacité d'accueil à au moins un millier de places chacun.

6.4. Des pistes pour fluidifier

A supposer que de telles constructions puissent voir le jour dans un délai raisonnable, c'est-à-dire au mieux à l'horizon 2018-2020, des pistes permettant d'améliorer la situation des étudiants du premier cycle sans recourir à des constructions doivent être recherchées dans l'intervalle. **L'objectif est de fluidifier les flux, d'optimiser l'usage des places disponibles et de désengorger les établissements les plus saturés du centre de Paris.**

6.4.1. Une étape préliminaire indispensable : la cartographie de l'offre

Cette étape est nécessaire pour mettre en œuvre un outil d'information et de communication qui ne serait sans doute pas très difficile, ni forcément coûteux à réaliser : un **Guide de la documentation universitaire pour les 1^{er} Cycle d'Île-de-France**.

Pour dresser cette cartographie, on peut partir des recensements existants, des plus anciens (Papyrus) aux plus récents, tels que l'annuaire « Boussole » proposé par le site Rue des facs ou l'Annuaire des bibliothèques de santé, évoqués plus haut.

L'objectif serait de recenser le plus complètement possible dans une base de données toutes les bibliothèques, quels que soient leur statut et leur tutelle, et de les présenter dans un annuaire en ligne de très bonne qualité éditoriale, avec une mise à jour des informations quasiment en temps réel. Pour obtenir un tel résultat, deux conditions sont nécessaires :

- le financement de l'outil, pour lequel le recours à un prestataire semblerait la solution la plus efficace ;
- un maître d'ouvrage unique, en mesure de collecter, qualifier et valider toutes les informations. La Chancellerie des universités de Paris, travaillant en étroite concertation avec les rectorats de Créteil et Versailles, pourrait être ce maître d'ouvrage.

6.4.2. Géolocalisation et outils nomades

La deuxième étape, une fois le recensement achevé, serait de construire une application géolocalisée pour téléphones mobiles (et autres outils nomades) permettant :

- de connaître en temps réel la disponibilité de places (ce serait un premier niveau de réalisation) et, si possible, au deuxième niveau,
- de réserver via le mobile pour le jour même ou l'heure à venir.

Là aussi, des conditions de réalisation, s'imposent, avant même de lancer un appel à projets auprès d'une société spécialisée. A vrai dire, elles paraissent très loin de pouvoir être réunies aujourd'hui³⁴ et, pour réaliser le projet, **une impulsion au plus haut niveau est absolument nécessaire**. Il faut en effet, pour que l'outil soit efficace :

- a) que les bibliothèques participantes aient mis en œuvre (ou puissent mettre en œuvre) un outil informatisé de gestion des places et de réservation, dont les données soient actualisées en temps réel et puissent être envoyées au serveur de gestion de l'application ;
- b) que l'application soit ouverte sans discrimination à tous les étudiants de L, donc que l'ensemble du parc proposé à un instant T leur soit accessible.

6.4.3. Systématiser la réservation à distance ?

Cette hypothèse doit faire l'objet d'une étude approfondie. La réservation « obligatoire », dans tous les environnements où elle est pratiquée (transports, culture...) est un très bon outil de régulation des flux. Il est à craindre pourtant qu'elle se heurte de front à la très forte mobilité naturelle des étudiants et leur apparaisse comme un obstacle décourageant. A tout le moins, si on l'envisage, faut-il prévoir une expérience pilote et un accompagnement fortement incitatif.

6.4.4. Ouvrir ou fermer/spécialiser : Desserrer les freins institutionnels

Dans le cadre de cette étude, les inspecteurs n'ont pu qu'être frappés par le nombre et la complexité des freins de toute nature posés à la libre circulation des étudiants, population ici entendue au sens le plus large, incluant non seulement les post-bacs, mais aussi les grands élèves de fin de lycée, les étudiants des filières courtes professionnalisantes et ceux des filières artistiques et culturelles, bref, les quelque 324 552 étudiants parisiens et 625 592 franciliens recensés pour 2011-2012. Si la plupart de ces freins et barrières s'expliquent pour des raisons pratiques (bibliothèques de capacité très limitée, bibliothèques saturées, priorité donnée à la population locale à desservir, etc.), beaucoup relèvent de logiques institutionnelles qui, à vrai dire, nous échappent.

³⁴ Les rapporteurs ont conscience que cette idée, pour intéressante qu'elle soit, n'est pas neuve, et que des tentatives précédentes de mise à l'étude (OPLPP, Bpi) ont échoué pour des raisons techniques, financières... voire idéologiques : d'où la nécessité d'un portage volontariste à un haut niveau de décision.

A notre sens, pour améliorer significativement la situation en termes d'offre de places pour les étudiants du premier cycle, rien ne pourra se faire de façon décisive si ces freins institutionnels ne font pas l'objet d'un examen critique approfondi. Les règles d'accueil de ces étudiants peuvent être assouplies, améliorées et mises en cohérence sans mettre en péril le fonctionnement de la très grande majorité des établissements. Un tel chantier, qui impose de mettre en place une large concertation de tous les acteurs, pourrait être directement pris en charge au niveau de la chancellerie et des instances de coordination inter-académiques d'Île-de-France, avec l'objectif final de « lisser » les conditions d'inscription et d'entrée sinon dans tous les établissements, du moins dans un nombre significatif d'équipements attractifs.

▪ Une instance de concertation

Il doit être possible d'aller encore plus loin et de réfléchir à la possibilité, sur les projets liés à l'objectifs, de mettre en place une instance de concertation. L'hypothèse à privilégier pourrait être la mise en place d'une telle instance, souple et légère, par exemple sous l'égide de la Chancellerie des universités de Paris, laquelle fournirait les moyens de fonctionnement indispensables et assurerait le portage et le secrétariat. Il n'est pas interdit de s'inspirer, pour la créer, de ce qu'avaient entrepris dans les années 90, en traversant les frontières institutionnelles, les créateurs et animateurs de l'OPLPP, Observatoire permanent de la lecture publique à Paris³⁵. Les ambitions de cet observatoire informel, mais composé de représentants institutionnels, avaient fini par se heurter aux questions du statut de l'instance elle-même, de son portage, et du financement des projets communs. En tirant les leçons de cet échec, il doit être possible d'en éviter la répétition.

6.4.5. Une carte électronique d'accès unique est-elle envisageable ?

Par carte d'accès unique, nous entendons ici celle qui répondrait à la plus grande ambition : une carte d'accès (de lecteur) unique et donc commune aux bibliothèques nationales, universitaires, spécialisées et territoriales pour l'Île-de-France. Aussi utopique qu'elle paraisse, une telle idée n'est pas nouvelle. L'OPLPP l'avait envisagée et, au moins pour l'ensemble de la sphère de l'enseignement supérieur, l'Observatoire de la vie étudiante en a également évoqué la possibilité. L'Université numérique Paris Île-de-France, une des 17 universités numériques en région, qui regroupe les 17 universités franciliennes, pilote une carte multiservices (voir annexe) facilitant la vie pour plus de 200 000 étudiants franciliens. Elle utilise la technologie de la carte à puce intégrée « offrant de vastes perspectives d'évolution ». Plus modestement, en se situant dans un horizon plus proche, en cohérence avec les propositions que nous avons énoncées (application de géolocalisation, réservation à distance, assouplissement et mise en cohérence des règles d'inscription), un travail préparatoire de réflexion pourrait se fixer comme objectif d'étudier la faisabilité :

³⁵ Sur l'OPLPP, voir : Annie Le Saux, les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager, *BBF*, 2002, n° 2, en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0109-006> et Publics, quelles attentes ? Bibliothèques, quelles concurrences ?, actes du colloque OPLPP de 2002, Editions de la Bibliothèque publique d'information, 2005 (e-book gratuit téléchargeable sur le site de la BPI, rubrique Catalogue des éditions).

a) soit d'une **carte commune pour les bibliothèques interuniversitaires ouvertes aux étudiants du premier cycle**, étendue à l'ensemble des universités cocontractantes :

b) soit, à un niveau plus large, d'une **carte d'accès unique à toutes les bibliothèques des universités parisiennes et franciliennes ouvertes sans restriction aux L**. Cette carte serait délivrée automatiquement à tous les étudiants du premier cycle. Equipée d'une puce RFID, elle enregistrerait toutes les fréquentations dans les bibliothèques (tout au moins, dans un premier temps, dans les établissements équipés, une généralisation de l'équipement RFID étant, par ailleurs, un horizon accessible à une échéance relativement brève) et permettrait d'analyser les pratiques le plus finement possible.

Bien entendu, si l'une ou l'autre carte pouvait ne faire qu'une avec la carte multiservices de l'Université numérique Paris Île-de-France, un pas de géant serait franchi d'un seul coup.

Conclusion

Quel que soit le prisme d'analyse utilisé, **l'offre de places de travail pour les étudiants entrant à l'université et, plus généralement, l'ensemble du premier cycle, reste insatisfaisante** : l'objectif du plan U3M était d'atteindre une place pour 7 étudiants, pour le seul périmètre MESR ; en s'en tenant aux seules disponibilités de celui-ci, soit 29 506 places, ce ratio est de 12,35, à près de cinq points d'écart de l'objectif initial.

Plus de 8 000 des quelques 30 000 places disponibles dans Paris intra muros ne sont pas réservées aux seuls étudiants : BnF, Bpi, bibliothèques municipales, etc. Dans ces établissements, les étudiants du premier cycle sont en concurrence avec d'autres publics : accueillis sans restriction, ils peuvent pratiquer une politique d'occupation massive des lieux. Pour les bibliothèques universitaires et de grands établissements, en revanche, les restrictions d'accès sont très nombreuses et une partie seulement du parc de départ de 29 506 places leur est ouvert, ce qui affaiblit encore le ratio place/étudiant. Ce phénomène explique en partie la sur-occupation de bibliothèques non universitaires par ces étudiants. **L'insuffisance des places de lecture disponibles pour les L dans les bibliothèques relevant de la sphère de l'enseignement supérieur est patente.**

Cependant, les conditions d'usage des bibliothèques ont changé et changent encore en profondeur. La mobilité, les stratégies individuelles déjouent les politiques d'attraction ou de rejet des établissements et rendent toute gestion des flux incertaine. D'autre part, la généralisation d'internet et le recours aux ressources électroniques ont modifié le rapport à la documentation et transformé les besoins : **le modèle de bibliothèque de premier recours, entre bibliothèque universitaire disciplinaire classique et « learning centre », se cherche.**

Dans ce contexte, si **un effort de construction et de mise à disposition de places supplémentaires, même à démographie constante, reste absolument nécessaire**, à tout le moins pour les étudiants en santé, les moins bien lotis, d'autres initiatives doivent permettre, sans attendre les livraisons de nouveaux bâtiments (à l'horizon d'une décennie), d'améliorer la situation et de faciliter l'accès des premier cycle aux bibliothèques, condition de leur autonomie documentaire de futur chercheur et de citoyen. Parmi ces initiatives, deux semblent réalisables sans attendre, sous réserve d'un investissement financier (limité) et d'un **effort de concertation et d'organisation, autour d'une instance commune, dont la Chancellerie des universités de Paris pourrait assurer la coordination** :

- une **application permettant le repérage et la réservation** de places libres en temps réel ;
- une **carte unique d'accès aux bibliothèques universitaires et interuniversitaires pour les L**, carte intelligente permettant une connaissance fine des pratiques et aidant ainsi à préciser les besoins pour les années à venir.

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou contactées
- Annexe 3 : Liste des tableaux
- Annexe 4 : La Carte de l'université numérique d'Île-de-France

Annexe 1

Lettre de mission



*Le Ministre de la Culture
et de la Communication*

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

17 AVR. 2012

Monsieur le Doyen,

L'existence dans notre pays d'un réseau développé de bibliothèques susceptible de fournir à tous les documents, physiques comme numériques, nécessaires à la formation initiale et continue, à la recherche, au loisir et à l'enrichissement culturel constitue une préoccupation constante de nos deux ministères. Formation, information et culture sont en effet autant d'outils contribuant à répondre aux enjeux majeurs de notre époque.

Il appartient à l'inspection générale des bibliothèques, conformément à sa vocation interministérielle, de nous fournir, à travers ses missions dans les établissements et ses rapports thématiques, les éléments des politiques d'incitation et de soutien mises en place par nos départements ministériels respectifs en étroite liaison avec les autres inspections et les représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des collectivités territoriales.

C'est le sens de cette lettre de mission commune qui vous est adressée qui inclut cinq études thématiques communes aux bibliothèques relevant de nos deux ministères ainsi que des études ciblées sur des sujets plus spécifiques et sur des établissements répartis sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre des travaux qui vous sont confiés par cette lettre de mission, vous voudrez bien mettre en évidence les bonnes pratiques que vous aurez pu constater et mettre l'accent sur les dispositifs de coopération entre établissements qui seraient en mesure d'améliorer encore la qualité des services des bibliothèques françaises.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'Inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

./.

Monsieur Dominique AROT
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

LES MISSIONS

A. Etudes thématiques interministérielles

1. Les places de lecture et de travail à Paris intramuros pour les étudiants de L.
2. L'analyse fonctionnelle des emplois dans les bibliothèques : besoins et perspectives.
3. Les bibliothèques de proximité : annexes des bibliothèques municipales et structures universitaires délocalisées.
4. La conservation partagée des documents physiques et les silos de conservation régionaux.
5. Les horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles.

B. Etudes thématiques Enseignement supérieur et recherche

1. Comparaisons internationales de bibliothèques universitaires : évolution des tendances.
2. Quels indicateurs pour évaluer l'activité documentaire des établissements, des sites universitaires et des organismes de recherche ?

C. Etudes thématiques Culture et communication

1. Analyse des dispositifs réglementaires sur le patrimoine.
2. Bilan général sur les Bibliothèques départementales de prêt.

D. Inspections établissements Enseignement supérieur

Sites universitaires :

- Université de Lorraine
- Alsace : Strasbourg et Haute-Alsace
- Paris Sciences et Lettres (PSL)
- PRES Orléans-Tours
- PRES Bourgogne-Franche-Comté Universités

Etablissements :

- Université de Polynésie française
- Université d'Angers
- Université du Mans
- Université de Bretagne Ouest
- Université de Poitiers

E. Inspections établissements Culture

Bibliothèques municipales classées :

Autun
Grenoble
Lyon
Marseille
Nantes
Nice
Toulouse
Valence

Bibliothèques municipales :

Arles
Saint-Denis et Plaine-Commune (93)
Carcassonne

Bibliothèques départementales de prêt :

Aveyron
Essonne
Haute-Loire
Hautes-Alpes
Manche
Sarthe
Yvelines

F. Thèmes 2011 poursuivis en 2012

1. Dépôt légal imprimeur.
2. Emploi étudiant dans les bibliothèques.
3. Situation de la lecture publique en Corse.
4. Ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur et des unités relevant d'organismes de recherche : état des lieux et impact sur la définition des politiques documentaires de site.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, l'assurance de notre meilleure considération.



Frédéric MITTERRAND



Laurent WAUQUIEZ

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées ou contactées dans le cadre de cette étude

Mme Valérie ALONZO, adjointe au directeur de la bibliothèque interuniversitaire Cujas
Mme Brigitte AUBY, directrice adjointe du SCD de l'université Paris III Sorbonne nouvelle
M. Dominique BAUDIN, directeur du SCD de l'université Paris Nord Villetaneuse (Paris XIII)
Mme Claire BLIN, directrice du SCD de l'université Pierre et Marie Curie UPMC (Paris VI)
Madame Gaëla BRU, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
M. Denis BRUCKMANN, directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale de France, directeur des collections
M. Alain CAILLEAUX, directeur du SCD de l'université de Cergy
Mme Hélène CHAUDOREILLE, directrice du SCD de l'université Paris III Sorbonne nouvelle
M. Vincent CHEKIB, Responsable de la bibliothèque universitaire de médecine, SCD de l'Université Paris-Sud
M. Guy COBOLET, directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé
M. Alain COLAS, chef de la Mission de l'information scientifique et du réseau documentaire
Mme Marie-Laure COQUELET, vice-chancelier des universités de Paris
M. Grégory COLCANAP, directeur du SCD de l'université d'Evry
Mme Dominique DESCHAMPS, directrice du réseau des médiathèques de Plaine Commune (Seine Saint-Denis)
Mme Evelyne DIECKHOFF, directrice du SCD de l'université Paris Ouest Nanterre la Défense (Paris X)
M. Christophe EVANS, chargé de mission au Service études et recherches, Bibliothèque publique d'information
Madame Pascale GOETSCHER, chargée de mission bibliothèques et grand équipement documentaire pour l'université Paris I Panthéon Sorbonne
Mme Odile GRANDET, chargée du projet de Grand équipement documentaire du Campus Condorcet
M. Igor GROUDIEV, Observatoire de la lecture publique, Service du Livre et de la Lecture, Ministère de la Culture et de la Communication
M. Jérôme KALFON, directeur du SCD de l'université Paris Descartes (Paris V)
Mme Carole LETROUIT, directrice du SCD de l'université Paris VIII Saint-Denis
M. Jean-Louis LIONS, directeur du SCD de l'université Paris Sud (Paris XI)
M. André LOHISSE, directeur du SCD de l'université Paris Dauphine
Mme Anne MAGNAUDET-BARTHE, directrice du SCD de l'université Paris Sorbonne (Paris I)
Mme Annie MALECKI, adjointe au directeur du SCD de l'université Paris Nord Villetaneuse (Paris XIII)
M. Philippe MARCEROU, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
Mme Sophie MAZENS, directrice du SCD de l'université Paris Est Créteil (Paris XII)
M. François MICHAUD, directeur de la bibliothèque Sainte-Barbe

M. Christophe PERALES, directeur du SCD de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
M. Yves PEYRÉ, directeur de la bibliothèque Sainte-Geneviève
Mme Janie PHILIPPS, directrice du SCD de l'université Denis Diderot (Paris VII)
Mme Geneviève SONNEVILLE, directrice du SCD de l'université Paris II Panthéon Assas
Mme Christine STOTZENBACH, directrice du SCD de l'université de Marne-la-Vallée
Mme Hélène STRAG, chef du Bureau des bibliothèques et du livre, Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles (2012)
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, directrice de la BULAC
M. Jean-Claude UTARD, adjoint au chef du Bureau des bibliothèques et du livre, chef du Service du public et des réseaux, Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles
Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, chef du Bureau des bibliothèques et du livre, Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles (2013)
M. François WEIL, recteur de l'académie, Chancelier des universités de Paris
Mme Clothilde Zur NEDDEN, directrice du SCD de l'université Paris Sorbonne (Paris IV)
Mesdames et Messieurs les responsables des bibliothèques et centres documentaires relevant d'une autre tutelle que celle des ministères chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou de la Culture et de la Communication

Annexe 3

Liste des tableaux

- Tableau 1 – Effectifs étudiants dans les académies de Paris, Créteil et Versailles 2011-2012
- Tableau 2 - Répartition des effectifs des universités publiques d’Ile-de-France en 2011-2012, par cursus LMD
- Tableau 3 - Répartition des effectifs des universités publiques d’Ile-de-France en 2011-2012, par discipline et cursus LMD
- Tableau 4 – Etudiants en santé 2011-2012
- Tableau 5 – Places en bibliothèques du MESR (ESGBU 2010)
- Tableau 6 – Les bibliothèques municipales parisiennes
- Tableau 7 – Les bibliothèques municipales spécialisées parisiennes
- Tableau 8 – Les « niches »
- Tableau 9 – Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L – sans les « niches »
- Tableau 10 - Récapitulatif général des places existantes accessibles avec ou sans conditions pour les L : ESR seulement
- Tableau 11 - Places libres intra muros ESR + Grands établissements
- Tableau 12 - Places libres intra muros tous statuts confondus
- Tableau 13 - Places restreintes intra muros ESR + Grands établissement
- Tableau 14 – Accès ESR hors Paris
- Tableau 15 – Etudiants filière santé 2011-2012
- Tableau 16 – Etudiants filière santé 2011-2012 Paris intra muros
- Tableau 17 - Horaires des bibliothèques de santé franciliennes
- Tableau 18 – Horaires des grands équipements franciliens
- Tableau 19 – Ratios d’accessibilité pour les L (premier cycle)
- Tableau 20 – Disponibilité théorique des places assises 2010 (ESGBU)
- Tableau 21 – Disponibilité théorique des places assises 2011 et 2012 (extrapolation)

Tableau 22 – Fréquentation (2009)

Tableau 23 – Répartition du public à Sainte-Geneviève

Tableau 24 – Répartition des étudiants de licence par discipline à la BnF

Tableau 25 - Répartition des entrées par salles selon la discipline à la BnF HdJ

Tableau 26 – Fréquentation de la BnF HdJ par catégories

Tableau 27 – Lectorat des bibliothèques du SCD Paris Diderot

Annexe 4

La carte de l'Université numérique Île-de-France

Pour une mutualisation du numérique dans l'enseignement supérieur francilien



L'Université numérique Paris Ile-de-France a pour objectif d'être une structure d'aménagement du numérique de l'enseignement supérieur de la région Ile-de-France. À la fois ancrée dans le territoire régional et bien insérée dans le milieu de l'enseignement supérieur, elle est la seule structure à disposer d'une vision globale et transversale, de l'ensemble des établissements de la région dans le domaine du numérique. Ceci lui confère un rôle majeur dans le paysage complexe de l'enseignement supérieur.

En jouant un rôle d'animateur, l'UNPIdF a su développer son activité en total adéquation avec les besoins et les attentes de [ses établissements membres](#). Pour ce faire, elle a mis en place deux instances de discussion et de collaboration : un comité de pilotage, constitué de l'ensemble des Présidents de ses établissements membres, et un comité opérationnel qui a pour mission de gérer les actions et de veiller au bon déroulement de la mise en place des projets décidés au comité de pilotage.

L'Université numérique Paris Ile de France est l'une des 17 universités numériques en région lancée en 2003 par le [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#). Elle associe aujourd'hui 31 établissements : [les 17 universités franciliennes, 8 écoles, 3 CROUS, 2 PRES et le Campus Condorcet](#).

Carte multi-service

Une carte unique pour les étudiants de la région.



Plus de 200 000 étudiants possèdent aujourd’hui la carte multiservice, une carte étudiante unique pour faciliter le quotidien des étudiants de Paris et de la région Ile de France. Cette carte donne la possibilité de profiter de tous les avantages auxquels les étudiants ont droit. Des théâtres municipaux à tarif réduit, des avantages tarifaires sur des spectacles proposés par le [CROUS](#) de Paris, des entrées aux colloques et aux conférences dans les établissements parisiens d’enseignement supérieur, un accès privilégié aux terrains de sport et autres infrastructures étudiantes, des tarifs réduits pour les expositions des musées parisiens, des tarifs réduits dans les centres d’animation... et de nombreux autres avantages tarifaires proposés tout au long de l’année par des partenaires privés.

Des services en constante évolution

En constante évolution, elle continuera d’évoluer pour offrir de plus en plus de services et deviendra utile pour accéder à un maximum de service dans votre environnement universitaire. □ Dans les prochains mois, les services liés à la carte vont s’étoffer car la puce intégrée offre de vastes perspectives d’évolution. Dès aujourd’hui, la même carte vous permet de payer vos repas dans tous les restaurants universitaires du [CROUS](#) ou de payer partout où la technologie [Moneo](#) est offerte (commerces, équipements sportifs, bibliothèques...). Dans certaines bibliothèques et établissements universitaires, elle vous sert également de carte de photocopie et de passeport d’accès à des salles sécurisées. À terme, elle vous ouvrira l’accès à votre dossier électronique étudiant, vous permettra de prendre un [Vélib’](#), d’émarger électroniquement aux examens, d’accéder plus facilement à toutes les bibliothèques

